

**Conseil Communautaire du 03 mars 2017
A TAURINYA**

PROCES VERBAL

Bernard LOUPIEN souhaite la bienvenue à tous les délégués. Il profite de lancer un appel aux communes qui ne se sont pas encore engagées dans la réalisation des panneaux patrimoniaux des villages, la seconde tranche est en cours, il serait judicieux de faire parvenir un maximum d'informations de façon à ce qu'avant l'été, les deux premières tranches soient réalisées et pour ceux qui souhaiteraient partir dans la troisième tranche, il conseille de se rapprocher de Mathilde PILON afin de communiquer des éléments et partir sur de bonnes bases. Il laisse la parole à Monsieur le Président.

Jean CASTEX remercie Monsieur le Maire de Taurinya, Bernard LOUPIEN, et toute son équipe pour son accueil.

Le Président indique qu'il a été destinataire de plusieurs procurations et procède à l'appel des présents.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : Etienne SURJUS, Jacques TAURINYA, Christophe CAROL, Sébastien NENS, Juliette CASES, Josette PUJOL, Pascal ESPEUT, André AMBRIGOT, Louis QUES, Claude ESCAPE, Jean-Michel PAULO, Arlette BIGORRE, Anne-Marie CANAL, Jean-Marc PACULL, Jean-Louis JALLAT, Jean CASTEX, Elisabeth PREVOT, Antoine LLOPIS, Geneviève POUGET, Jean-Christophe JANER, Corinne DE MOZAS, Ahmed BEKHEIRA, Géraldine BOUVIER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Aurélie BONNIOL, Lionel JUBAL, Louis VILA, Jean MAURY, Jean PAGES, Fabienne BARDON, Jean-Marie MAYDAT, Paul BLANC, Jean-Louis SALIES, Bernard LOUPIEN, Jean-Jacques ROUCH, Marie-Thérèse PIGNOL, Jean-Marc MONSERRAT, Henri GUITART, Cathy MACH, Pierre BOUSIGUE, Brigitte JALIBERT, Huguette TEULIERE, René DRAGUE, Marie-Thérèse CASENOVE, Jean-Pierre MENDOZA, Marie-France MARTIN.

ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT :

Robert LAGUERRE était représenté par Stéphane SALIES
Pierre BAZELY était représenté par Jeanne LELIEVRE

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Serge JUANCHICH a donné procuration à Bernard LOUPIEN
Éric NIVET a donné procuration à Sébastien NENS
Jean-Luc BLAISE a donné procuration à Louis VILA
Henri SENTENAC a donné procuration à Christophe CAROL
Vincent MIGNON a donné procuration à Pascal ESPEUT
Sauveur CRISTOFOL a donné procuration à Jean-Louis JALLAT
Yves DELCOR a donné procuration à Jean CASTEX
Gilbert COSTE a donné procuration à Antoine LLOPIS
Bernard LAMBERT a donné procuration à Elisabeth PREVOT
Julien BARAILLE a donné procuration à Jacques TAURINYA
Christelle LAPASSET a donné procuration à Jean PAGES

ABSENTS EXCUSES : Alain BOYER, Patrice ARRO, Roger PAILLES, Philippe DORANDEU, Jean-Pierre VILLELONGUE, Guy CASSOLY, Babya DUBOIS, André ARGILES, Anne-Marie BRUN, Carole MIQUEL – LACARRAU, André JOSSE, Guy BOBE, Jean-Paul SANGLA, Pierre PAILLES.

Aurélie BONNIOL est désignée secrétaire de séance.

1 – PV SEANCE DU 09 DECEMBRE 2016

Le Président demande si le procès-verbal de la séance du 9 Décembre 2016 qui s'est déroulée à Ria-Sirach appelle des observations particulières.

Le Président soumet à l'approbation du Conseil ledit procès-verbal.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 - FINANCES

2.1 Débat et Rapport d'Orientations Budgétaires

Arlette BIGORRE rappelle que ce point a été présenté en commission des Finances et à celle des Maires. Pour la troisième fois, ce point est présenté. Elle précise qu'il y a une nouveauté par rapport à l'an dernier, le Débat d'Orientations Budgétaire doit être acté mais le Rapport d'Orientations Budgétaires lui doit être voté.

2.1.1 Débat et Rapport d'Orientation Budgétaire – Budget Général

Eric BRUTUS présente le ROB du budget principal.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), prévu à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, a lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe est venu préciser que ce débat doit se tenir sur la base d'un rapport, qui doit présenter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que la structure et l'évolution des effectifs.

Les objectifs de ce rapport sont multiples :

- Permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations stratégiques de l'action communautaire, qui correspondent aux priorités affichées dans le budget primitif ;
- Informer sur la situation financière de la communauté ;
- Faire part des perspectives tant en terme de fonctionnement que d'investissement pour le budget 2017.

Le débat d'orientation budgétaire doit ainsi permettre de poser les orientations stratégiques de l'action communautaire, actuelles et à venir, et de présenter les **perspectives tant en terme de fonctionnement que d'investissement pour le budget 2017**, dans le cadre d'une **stratégie financière responsable portée par l'équipe de Conflent Canigó**.

1. Quelques éléments de conjoncture

Le budget d'une collectivité territoriale doit tenir compte de deux éléments extérieurs qui l'impactent directement : la situation économique et la loi de Finances de l'année considérée.

1.1. Malgré une conjoncture favorable (pétrole, taux, change), l'économie française reste freinée par ses handicaps structurels, en particulier sa compétitivité.

La croissance de l'économie mondiale restera en 2017 au voisinage de 3%, accompagnée d'un déplacement de la dynamique d'activité des économies développées vers les économies émergentes et de la zone euro vers les Etats-Unis.

Selon le consensus des économistes la croissance française sera un peu plus faible en 2017 qu'en 2016. Elle serait de 1,2% après 1,5% en 2016.

Le taux de croissance de la France par habitant semble passer structurellement sous la moyenne européenne. Depuis 2006, l'écart de PIB par habitant entre la France et l'Allemagne s'est creusé de dix points. Il existe 3 freins majeurs au redémarrage de l'économie française : Une compétitivité qui reste à reconquérir, un "choc fiscal" de grande ampleur peu efficace sur le déficit, un système fiscal défavorable à l'investissement.

Le taux de croissance de 1,5% anticipé dans le Projet de Loi de Finances est jugé trop optimiste tant par le FMI que par le Haut Conseil des Finances publiques.

Après un début d'année en négatif, L'inflation est redevenue positive en 2016 mais demeure très faible à 0,2%. En 2017 elle devrait continuer sa hausse, reflétant celle du prix du pétrole, pour s'établir autour de 1,2%, toujours en-deçà de l'objectif de 2% de la BCE. Cette remontée de l'inflation pourrait affecter la consommation des ménages.

La baisse du chômage constitue un véritable enjeu, après avoir atteint un pic en août 2016 à 10,5%, le taux de chômage décroît très légèrement.

Les conditions de financement restent extrêmement favorables grâce à la conjonction de taux à court terme négatifs ainsi que de la diminution des marges bancaires. On assiste néanmoins depuis 4 mois à une remontée des taux longs, liée aux incertitudes politiques : Elections de Donald Trump, Brexit, fragilité du gouvernement en Espagne, dette de la Grèce, élection présidentielle en France....

1.2. Les prévisions pour les finances publiques en 2017

L'indice ONDAM qui mesure la progression des dépenses de santé fixé à 1,8% en 2016 devrait être respecté, pour 2017, il évolue à 2,1% pour tenir compte des revalorisations tarifaires et des mesures salariales du secteur hospitalier.

L'objectif national d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL), inscrit pour la première fois dans la Loi de programmation des finances publiques 2014-2019 fixait à 1.6% l'augmentation maximale des dépenses de fonctionnement pour l'ensemble des collectivités locales en 2016, cet objectif devrait être respecté. Pour 2017, l'ODEDEL est fixé à 1,7% pour l'ensemble des collectivités et à 1,3% pour les communes.

Les déficits publics :

Le gouvernement maintient ses prévisions de réduction de déficit : 3,3% en 2016 et 2,7%, en-dessous du seuil de 3%, en 2017. Cet objectif semble difficile à atteindre si la croissance est inférieure aux prévisions très optimistes qui sous-tendent le projet de loi de Finances.

La dette publique :

Le gouvernement anticipe une très légère baisse du niveau de la dette publique, le ratio d'endettement (dette publique sur PIB) qui était de 96,2% en 2015, atteindrait 96,1% en 2016 et 96,0% en 2017, à la condition que l'objectif d'un déficit à 2,7% soit atteint.

Malgré les baisses d'impôts annoncées, le niveau des prélèvements obligatoires devrait rester stable en 2016 et 2017 à 44,5% du PIB. Il est en légère baisse par rapport aux pics de 2013/2014 de 44,8%, mais sensiblement plus élevé que les objectifs du programme de stabilité : 44,2% en 2016 et 44% en 2017.

1.3. Les conséquences sur les budgets des collectivités locales

Poursuite de la baisse de la DGF

La réforme de la DGF initialement prévue en 2016 et déjà repoussée en 2017 est à nouveau reportée. L'opposition des communes devant l'ampleur de la baisse des dotations depuis 2014 a conduit le gouvernement à limiter la hausse de la contribution au redressement des finances publiques du bloc

communal à 1Md€ pour l'année 2017. Le renforcement de la péréquation est compensé par un écrêtement de 4% de la DGF des communes dont le potentiel financier est supérieur à 75% du potentiel financier moyen.

Financement de la péréquation

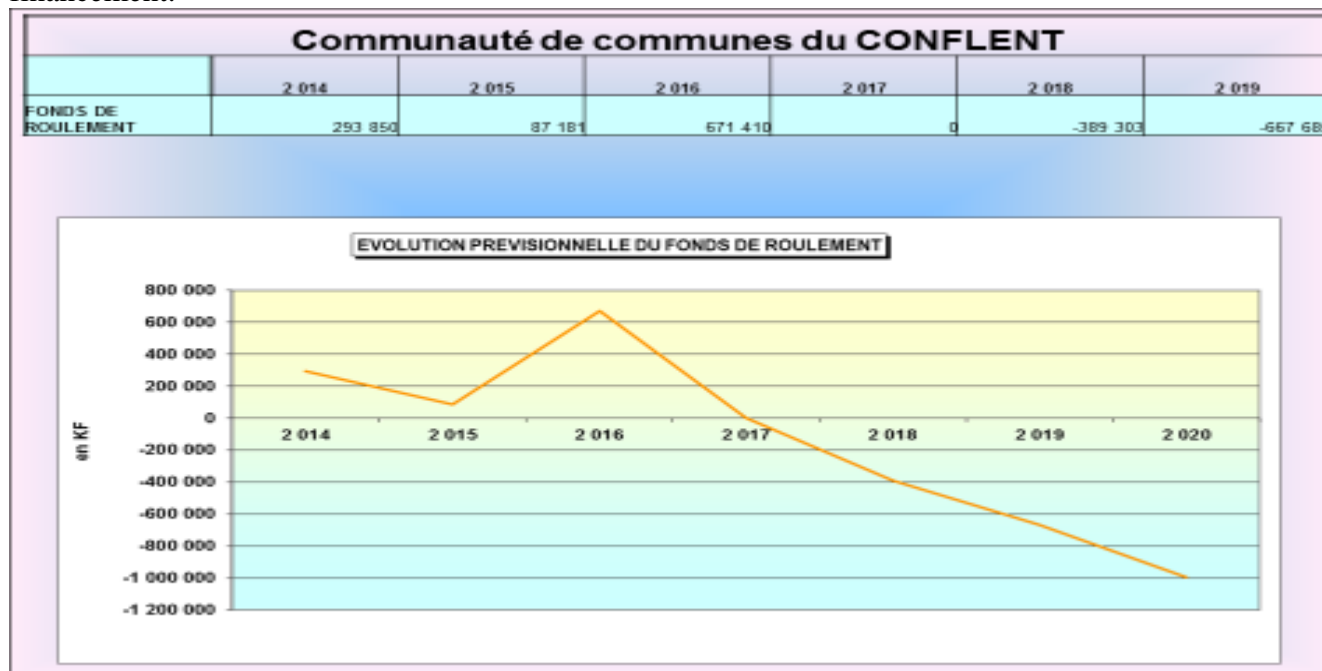
Outre l'écrêtement de la DGF destiné à financer l'augmentation des deux dotations de péréquation, Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et Dotation de Solidarité Rurale (DSR), le PLF prévoit également de maintenir le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) à hauteur de 1 milliard d'euros. La CA SGBS a décidé d'appliquer le régime de droit commun pour la répartition entre intercommunalité et communes, contrairement à 2016 où il était instauré un régime dérogatoire. Les autres mesures intéressant les collectivités locales concernent le maintien du fonds de soutien pour l'investissement dont le montant est porté à 1,2Md€.

Eric BRUTUS donne lecture et expose la situation du budget principal.

Un fonds de roulement amélioré en 2016 notamment par le recours à un emprunt de 500 000 € aux conditions financières très avantageuses.

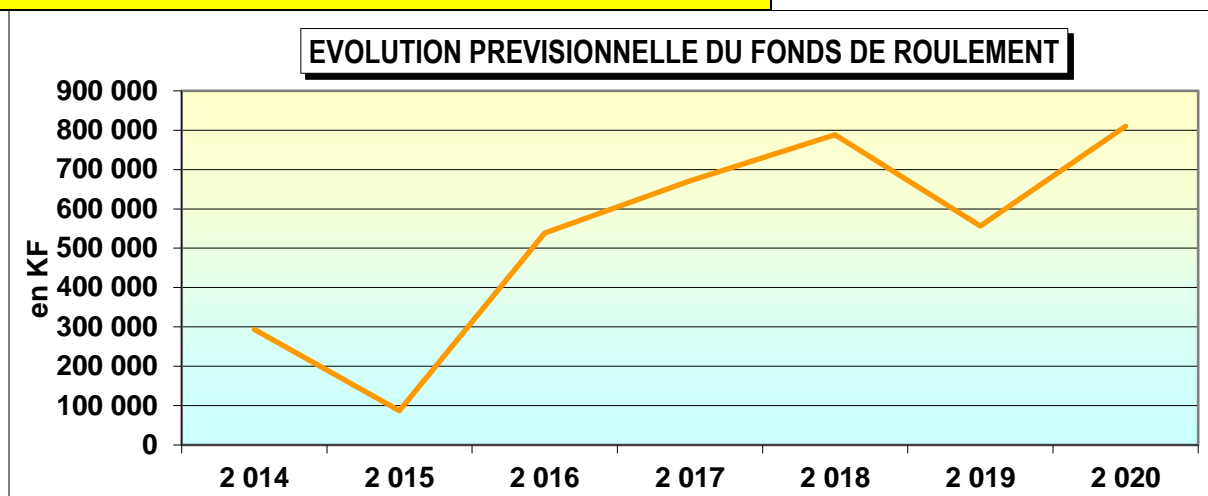
Le fonds de roulement mesure notre capacité de trésorerie.

Il est présenté ici sans tenir compte du report à nouveau (1.07 M €) pour montrer la tension de la section de fonctionnement dont le résultat ne suffit pas à lui seul à couvrir notre besoin de financement.



Il est présenté ici en réintroduisant tous les éléments financiers :

TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS



L'obtention de subventions est vitale pour réaliser les investissements projetés.

MAC	2016	2017	2018	2019	2020
	0.60	0.71	0.72	0.74	0.76

La marge d'autofinancement courant mesure la capacité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées (dont capital de la dette)

Eric BRUTUS donne lecture de l'analyse des risques financiers.

La taxe de séjour n'a pas produit la ressource attendue alors même que la subvention à l'OTI a été augmentée et que des mesures volontaristes structurantes en matière touristique sont projetées.

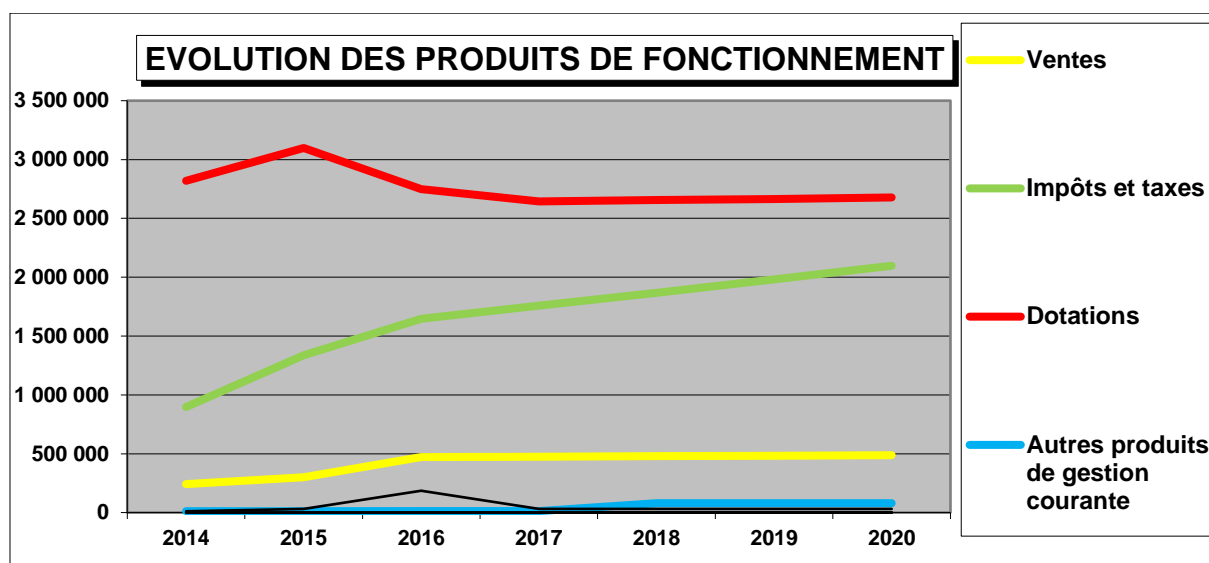
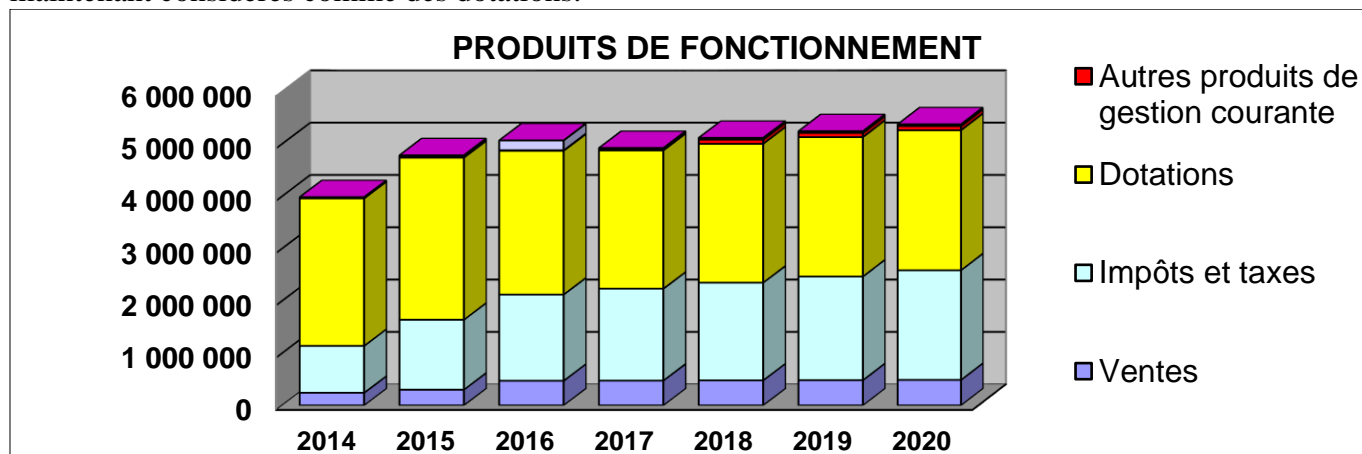
La hausse moyenne des frais de personnel (7%) est notamment due à l'impact en année pleine des revalorisations des rémunérations (2016 et 2017)

€/hab (2015)	Conflent Canigó	région	national
Produits fonctionnement	230	377	339
charges	186	339	295
personnel	121	131	101
Ressources investisse	131	129	131
Emplois investissements	169	127	123
Capital dette	75	203	176
Fonds de roulement	-22	116	147

A RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La hausse de 2016 est due à des produits exceptionnels dont le montant n'a pas été repris pour les autres exercices de la projection. La hausse relative des dotations, malgré la baisse du contingent de

DGF, s'explique par un changement d'imputation des remboursements sur salaires qui sont maintenant considérés comme des dotations.



L'effet dynamique de la fiscalité est en partie dû à l'instauration de la taxe de séjour (+173k€)

1 FISCALITE

FONCIER BATI	taux	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	écart
TFNB	2,36	10 969	10 974	10 979	10 984	10 989	10 994	0,04558%
TH	9,94	3 061 818	3 092 436	3 123 360	3 154 594	3 186 140	3 218 001	1,0%
CFE	33,73	1 579 433	1 632 271	1 686 136	1 741 778	1 799 257	1 858 633	3,3%
IFER		137 257	143 052	149 060	155 321	161 844	168 642	4,2%
CVAE		365 237	368 404	371 720	375 065	378 441	381 847	0,9%
taxe séjour		0	176 833	176 833	176 833	176 833	176 833	
TOTAL		5 154 714	5 423 970	5 518 088	5 614 575	5 713 504	5 814 949	2,3%

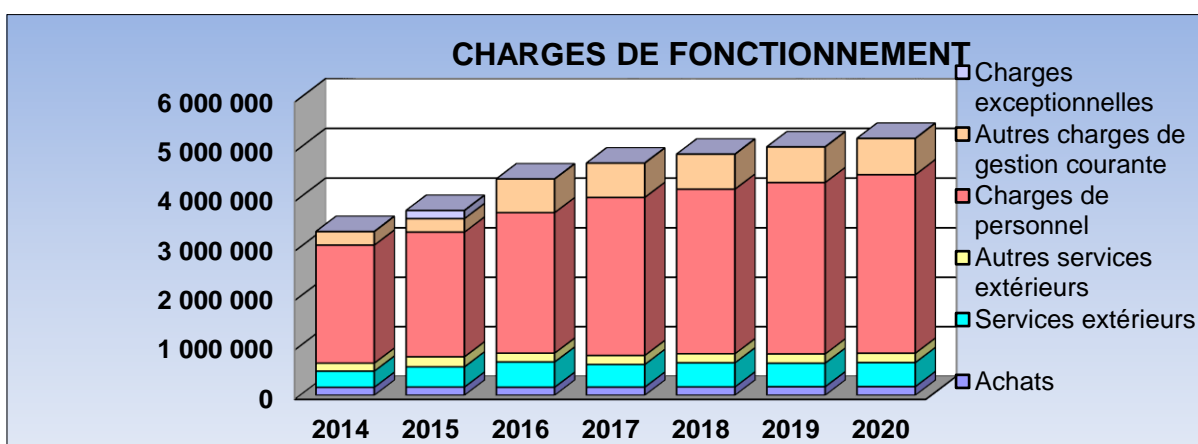
	Conflent Canigó	Moyenne départ	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Population	20 802			
Foyers fiscaux	12 477			
Foyers non imposables	53.4%	47.4 %	45.2 %	40.6 %
Revenu fiscal/foyer	18 405	20 871	22 176	24 225

TAUX 2015	Conflent Canigó	Moyen départementale	Moyen régionale	Moyen national
Taxe habitation	9.94%	10.36%	10.45%	8.86%
Taxe foncière	0%	1.45%	2.34%	2.33%
Foncier non bâti	2.36%	4.15%	8.19%	5.40%
CFE	33.73%	33.54%	31.45%	24.32%

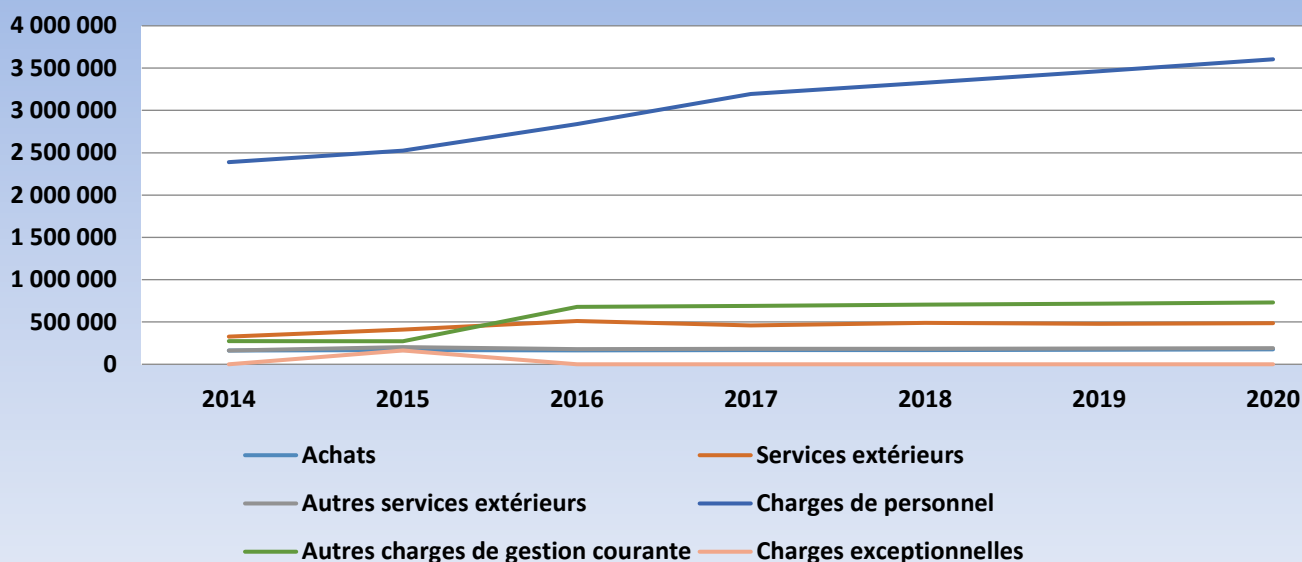
PRODUIT €/hab. 2015	Conflent Canigó	Moyen départementale	Moyen régionale	Moyen national
Taxe habitation	151	213	129	103
Taxe foncière	0	8	13	13
Foncier non bâti	0	1	3	3
CFE	76	84	80	87
IFER	7	6	10	12
CVAE	18	27	30	43

CIF	2015
Conflent Canigó	0.321921
Moyenne nationale EPCI même nature	0.354408

B DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

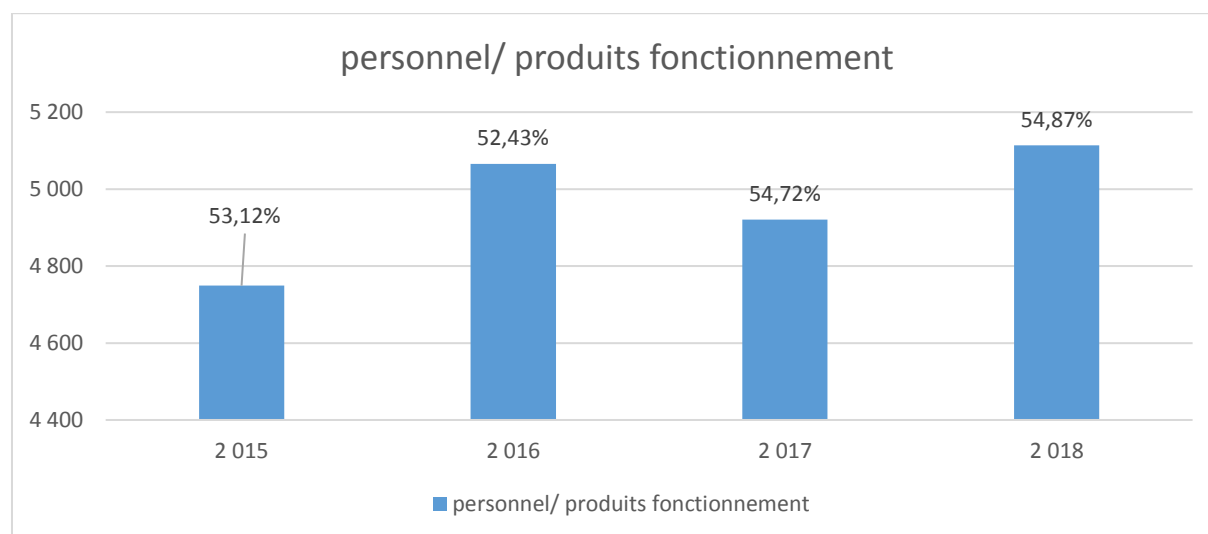


EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT



Les charges de personnel (y compris mises à disposition) représentent la part la plus importante du budget.

1 PERSONNEL



CATEGORIE	NOMBRE ETP	NOMBRE AGENTS	MASSE TOTALE	TRAITEMENT INDICIAIRE OU DE BASE
TITULAIRES	41,83	44	1571116	911774
CONTRATS	18,8	68	604886	432052
EMPLOIS AIDES	22,16	45	523427	411482
TOTAL	82,79	157	2699429	1755308

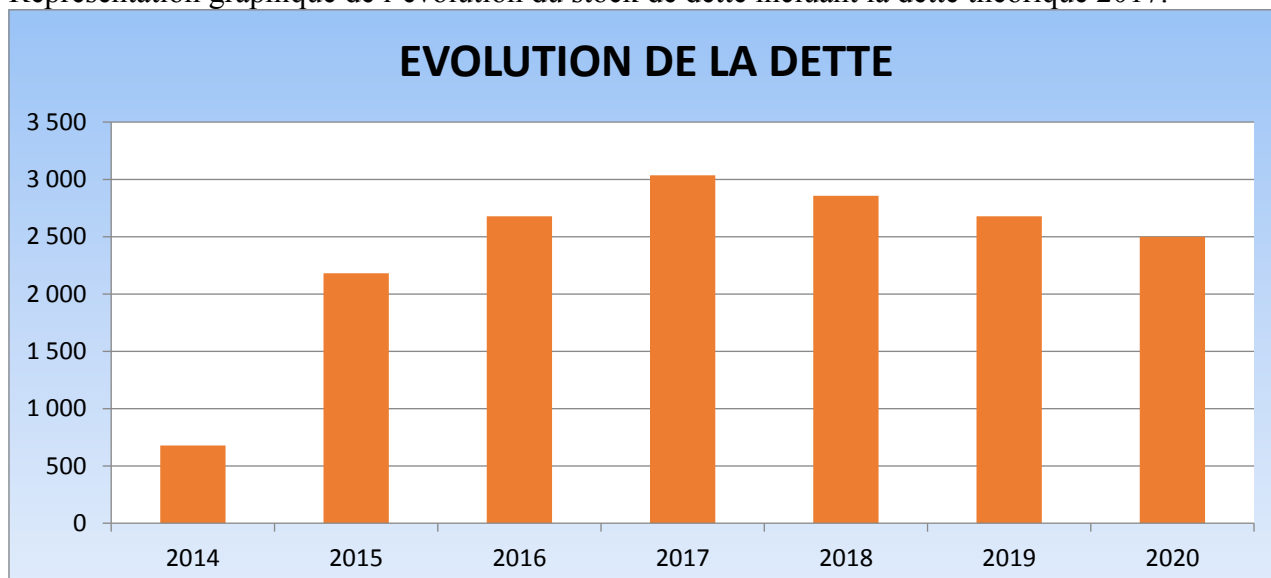
CATEGORIE	NBI	RI	HEURES SUP	AVANTAGE NATURE
TITULAIRES	15996	157623	23789	8539
CONTRATS	0	20959	17996	753
EMPLOIS AIDES	0	0	24137	177
TOTAL	15996	178582	65922	9469

CATEGORIE	DUREE EFFECTIVE TRAVAIL.H.	CONGES	MALADIES	DUREE THEORIQUE.H.
A	9401	1470	49	10920
B	11988	1925	392	14305
C	36730	6853	7322	50905
CONTRATS	29827	3185	1204	34216
EMPLOIS AIDES	31462	5432	3437	40331
TOTAL	119408	18865	12404	150677

CATEGORIE	NOMBRE DEPART	AGE MOYEN
A	0	0
B	0	0
C	0	0
CONTRATS	33	26
EMPLOIS AIDES	6	23
TOTAL	39	

LA CHARGE DE LA DETTE

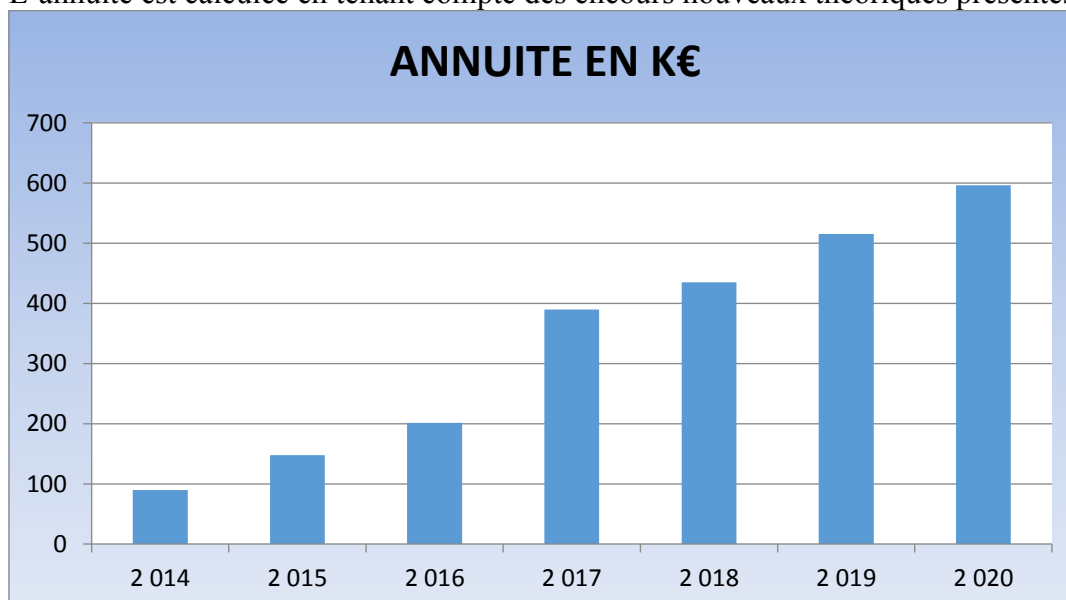
Représentation graphique de l'évolution du stock de dette incluant la dette théorique 2017.



La hausse en annuité entre 2016 et 2017 est liée à la mobilisation d'un emprunt de 500k € fin 2016, l'exercice 2017 est anticipé au même niveau.

	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
DETTE	679	2 180	2 679	3 036	2 857	2 677	2 498
EN €/ HAB		105	129	146	137	129	120

L'annuité est calculée en tenant compte des encours nouveaux théoriques présentés plus haut.



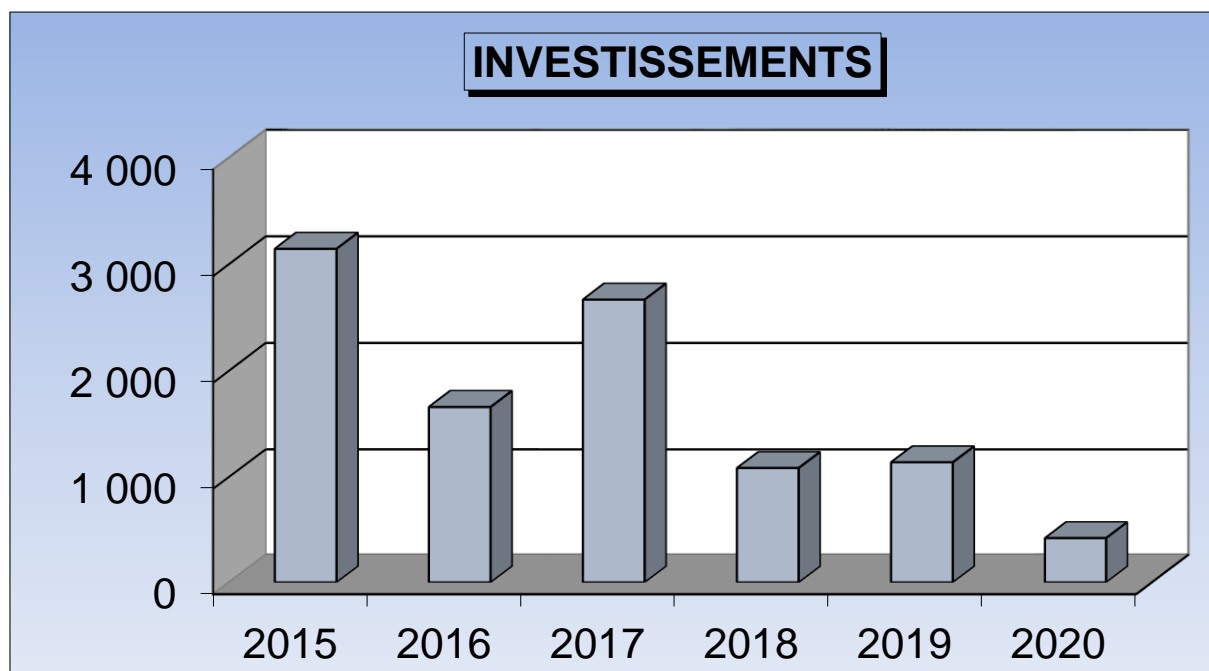
L'ensemble des encours sont à taux fixe.

LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS

Les principaux équipements pluriannuels mettent l'accent sur les infrastructures économiques du territoire, les conditions d'exercice de la compétence enfance jeunesse et la réalisation des documents d'urbanisme (PLUI valant SCOT).

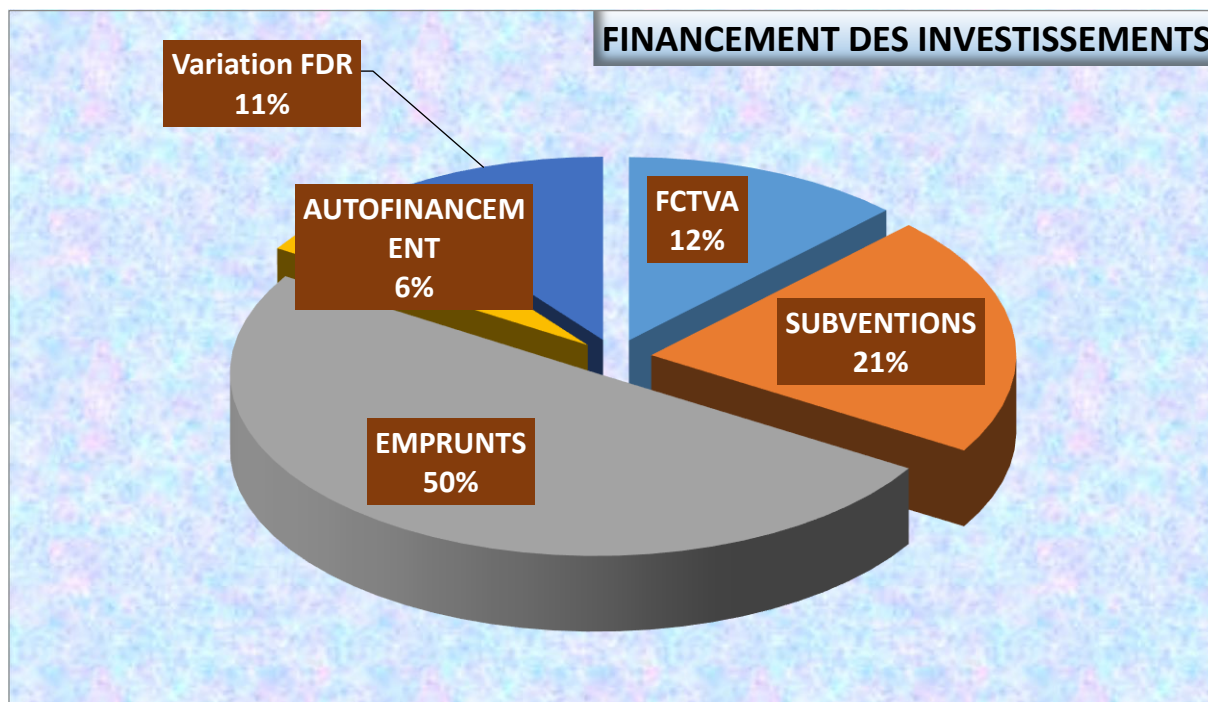
2. OPERATIONS	2017			2018		2019		2020		TOTAL		
	Dépens es	recettes		Dépens es	recett es	Dépens es	recett es	Dépens es	recett es	Dépens es	recettes	
		Subv.	Autres								Subv.	Autres
EQUIPEMENT MATERIEL	50 000			35 000		35 000		35 000		155 000	0	0
OCMACS	58 000			40 000		40 000		40 000		178 000	0	0
PISTES DFCI	303 350	104 000	138 680	100 000	80 000	100 000	80 000	100 000	80 000	603 350	344 000	138 680
MAISON DE SANTE	100 000	481 000	130 000							100 000	481 000	130 000
ETUDES SCOT PLUI	405 000			120 000		120 000		0		645 000	0	0
PISCINE GROS ENTRETIEN	18 000			15 000		15 000		15 000		63 000	0	0
MEDIATHEQUE fonds	30 000			30 000		30 000		30 000		120 000	0	0
MEDIATHEQUE MISE NORMES	56 500			150 000						206 500	0	0
CHEMINS RANDO	47 442	5 000		10 000	5 000	10 000	5 000	10 000	5 000	77 442	20 000	0
réserve Foncier éco	250 000			50 000		50 000		50 000		400 000	0	0
OCAGER	30 000			30 000		30 000		30 000		120 000	0	0
PIJ + CL VERNET	300 000	100 000		216 000	205 000					516 000	305 000	0
ZAC VINCA	45 000			180 000		600 000				825 000	0	0

RESERVE Foncier AGRICOLE	60 000			60 000		60 000		60 000		240 000	0	0
Divers	50 000	15 000		50 000	15 000	50 000	15 000	50 000	15 000	200 000	60 000	0
TOTAL	1 803 292	705 000	268 680	1 086 000	305 000	1 140 000	100 000	420 000	100 000	4 449 292	1 210 000	268 680



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
DEPENSES	3 145 438	1 661 156	2 668 835	1 086 000	1 140 000	420 000	10 121 429
R DOTATIONS HORS FCTVA							0
E FCTVA	289 157	261 815	420 635	171 164	179 675	66 196	1 388 643
C SUBVENTIONS	793 672	262 512	810 246	305 000	100 000	100 000	2 371 430
E AUTRES	0	0	312 280	0	0	0	312 280
T report n-1			1 000 000				1 000 000
T TOTAL	1 082 829	524 326	2 543 161	476 164	279 675	166 196	5 072 353
E SOLDE A FINANCER	2 062 609	1 136 829	125 674	609 836	860 325	253 804	5 049 076
S EMPRUNTS	1 000 000	1 100 000	500 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 600 000

En l'état d'avancement des notifications de subventions, le montant du recours théorique à l'emprunt représente 50% du financement nécessaire.



Eric BRUTUS pour conclure dit que la section de fonctionnement reste sous tension notamment par une faible dynamique de ses ressources. La fiscalité nette (5.9 M€ directe - 4.2 M€ reversée) tangente les 1.6 M€ contre 2.6 M€ de ressources externes nettes.

Arlette BIGORRE demande s'il y a des questions.

Le Président rappelle que le conseil ne vote pas le budget, ce sera lors du prochain conseil en Avril, mais il approuve les orientations budgétaires afin de déterminer les marges de manœuvre possible. Il lui semble que dans les propositions qui sont soumises au conseil, au titre de ce débat, il en ressort en priorité l'achèvement et la mise aux normes de tout le secteur Enfance Jeunesse-périscolaire de Vernet-Les Bains et ensuite de Vinça. En suivant, il y a le Développement Economique. La communauté de communes a réalisé le village d'entreprises INICI, les prochaines orientations seraient à faire avant la fin du mandat car il reste encore 3 budgets à voter, 2017, 2018 et 2019. Il rappelle qu'il ne soumettra pas le budget 2020, année des élections, ce sera son successeur qui le présentera. Donc il pense qu'il faudrait que le conseil ait constitué toutes les réserves foncières que ce soit pour l'artisanat et les services, pour l'agriculture que le conseil veut constituer. Il pense, sous le contrôle d'Huguette TEULIERE, qu'il faudra rajouter certaine chose dès le budget 2017 et passer à une phase prospective, c'est-à-dire que maintenant que la communauté a du foncier économique, à Gibraltar et peut-être avec l'acquisition du CESR. Il va falloir vendre le territoire Conflent Canigó, vendre la Zone de Revitalisation Rurale pour essayer d'attirer, l'objectif étant que des entreprises se déplacent et viennent se développer en Conflent. La communauté s'est fixée un cap d'un développement économique dit de diversifier conforme à notre PADD qui sera adopté dans les mêmes échéances calendaires. Il faut donc que ça trouve l'imputation budgétaire. Autre sujet, les services à la population, il rappelle que cela va impacté fortement le budget 2017, c'est la Maison de Santé Pluridisciplinaire et qui devrait être en voie d'achèvement pour la fin de l'année 2017. Et enfin pouvoir proposer la réalisation de la réouverture de la station-service d'Olette, il rappelle qu'une première évaluation avait été proposé à 150.000 € et qu'après négociation, il pourrait être proposé au propriétaire foncier d'acquérir cette parcelle pour 120.000 €, ce qui permettra d'atteindre l'équilibre économique. Il y a l'OPAH. Il rappelle aussi que l'exercice 2017 sera marqué par les coûts de notre PLUI. Il faudra ensuite poursuivre dans le développement touristique, culturel, patrimonial et toutes autres activités de la communauté de Communes Conflent Canigó. Il faut qu'au-delà des chiffres, ces derniers traduisent des orientations politiques autour des compétences communautaires. Il pense

avoir communiqué les points essentiels qui peuvent éclairer le Conseil. Il rappelle qu'il y a deux types d'investissement, il y a ceux qui entraînent des charges de fonctionnement par exemple tout le secteur enfance jeunesse car il ne suffit pas de construire ou de rénover des équipements, il y a le personnel, il y a des locations issues de la Maison de Santé Pluridisciplinaire. Ce sont des investissements sans charges de fonctionnement à défaut d'avoir des recettes plantureuses au moins ces investissements-là n'entraînent pas, en section de fonctionnement, des charges autres que l'entretien minimal qui incombe à la communauté.

Le Président souhaitait dire en complément de la présentation qu'il peut être dégagée une marge de manœuvre.

Etienne SURJUS arrive à la séance du conseil.

Le Conseil Communautaire prend connaissance du Rapport des Orientations Budgétaires 2017 et prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2017 pour le budget général.

2.1.2 Débat et Rapport d'Orientations Budgétaires – Budget Annexe Déchets

Eric BRUTUS présente le ROB du budget annexe déchets

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), prévu à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, a lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe est venu préciser que ce débat doit se tenir sur la base d'un rapport, qui doit présenter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que la structure et l'évolution des effectifs.

Les objectifs de ce rapport sont multiples :

- Permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations stratégiques de l'action communautaire, qui correspondent aux priorités affichées dans le budget primitif ;
- Informer sur la situation financière de la communauté ;
- Faire part des perspectives tant en terme de fonctionnement que d'investissement pour le budget 2017.

Le débat d'orientations budgétaires doit ainsi permettre de poser les orientations stratégiques de l'action communautaire, actuelles et à venir, et de présenter les **perspectives tant en terme de fonctionnement que d'investissement pour le budget 2017**, dans le cadre d'une **stratégie financière responsable portée par l'équipe de Conflent Canigó.**

1. Quelques éléments de conjoncture

Le budget d'une collectivité territoriale doit tenir compte de deux éléments extérieurs qui l'impactent directement : la situation économique et la loi de Finances de l'année considérée.

1.1. Malgré une conjoncture favorable (pétrole, taux, change), l'économie française reste freinée par ses handicaps structurels, en particulier sa compétitivité

La croissance de l'économie mondiale restera en 2017 au voisinage de 3%, accompagnée d'un déplacement de la dynamique d'activité des économies développées vers les économies émergentes et de la zone euro vers les Etats-Unis.

Selon le consensus des économistes la croissance française sera un peu plus faible en 2017 qu'en 2016. Elle serait de 1,2% après 1,5% en 2016

Le taux de croissance de la France par habitant semble passer structurellement sous la moyenne européenne. Depuis 2006, l'écart de PIB par habitant entre la France et l'Allemagne s'est creusé de dix points. Il existe 3 freins majeurs au redémarrage de l'économie française : Une compétitivité qui reste à reconquérir, un "choc fiscal" de grande ampleur peu efficace sur le déficit, un système fiscal défavorable à l'investissement.

Le taux de croissance de 1,5% anticipé dans le Projet de Loi de Finances est jugé trop optimiste tant par le FMI que par le Haut Conseil des Finances publiques.

Après un début d'année en négatif, L'inflation est redevenue positive en 2016 mais demeure très faible à 0,2%. En 2017 elle devrait continuer sa hausse, reflétant celle du prix du pétrole, pour s'établir autour de 1,2%, toujours en-deçà de l'objectif de 2% de la BCE. Cette remontée de l'inflation pourrait affecter la consommation des ménages.

La baisse du chômage constitue un véritable enjeu, après avoir atteint un pic en août 2016 à 10,5%, le taux de chômage décroît très légèrement.

Les conditions de financement restent extrêmement favorables grâce à la conjonction de taux à court terme négatifs ainsi que de la diminution des marges bancaires. On assiste néanmoins depuis 4 mois à une remontée des taux longs, liée aux incertitudes politiques : Elections de Donald Trump, Brexit, fragilité du gouvernement en Espagne, dette de la Grèce, élection présidentielle en France....

1.2. Les prévisions pour les finances publiques en 2017

L'indice ONDAM qui mesure la progression des dépenses de santé fixé à 1,8% en 2016 devrait être respecté, pour 2017, il évolue à 2,1% pour tenir compte des revalorisations tarifaires et des mesures salariales du secteur hospitalier.

L'objectif national d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL), inscrit pour la première fois dans la Loi de programmation des finances publiques 2014-2019 fixait à 1.6% l'augmentation maximale des dépenses de fonctionnement pour l'ensemble des collectivités locales en 2016, cet objectif devrait être respecté. Pour 2017, l'ODEDEL est fixé à 1,7% pour l'ensemble des collectivités et à 1,3% pour les communes.

Les déficits publics :

Le gouvernement maintient ses prévisions de réduction de déficit : 3,3% en 2016 et 2,7%, en-dessous du seuil de 3%, en 2017. Cet objectif semble difficile à atteindre si la croissance est inférieure aux prévisions très optimistes qui sous-tendent le projet de loi de Finances.

La dette publique :

Le gouvernement anticipe une très légère baisse du niveau de la dette publique, le ratio d'endettement (dette publique sur PIB) qui était de 96,2% en 2015, atteindrait 96,1% en 2016 et 96,0% en 2017, à la condition que l'objectif d'un déficit à 2,7% soit atteint.

Malgré les baisses d'impôts annoncées, le niveau des prélèvements obligatoires devrait rester stable en 2016 et 2017 à 44,5% du PIB. Il est en légère baisse par rapport aux pics de 2013/2014 de 44,8%, mais sensiblement plus élevé que les objectifs du programme de stabilité : 44,2% en 2016 et 44% en 2017.

1.3. Les conséquences sur les budgets des collectivités locales

Poursuite de la baisse de la DGF

La réforme de la DGF initialement prévue en 2016 et déjà repoussée en 2017 est à nouveau reportée. L'opposition des communes devant l'ampleur de la baisse des dotations depuis 2014 a conduit le

gouvernement à limiter la hausse de la contribution au redressement des finances publiques du bloc communal à 1Md€ pour l'année 2017. Le renforcement de la péréquation est compensé par un écrêtement de 4% de la DGF des communes dont le potentiel financier est supérieur à 75% du potentiel financier moyen.

Financement de la péréquation

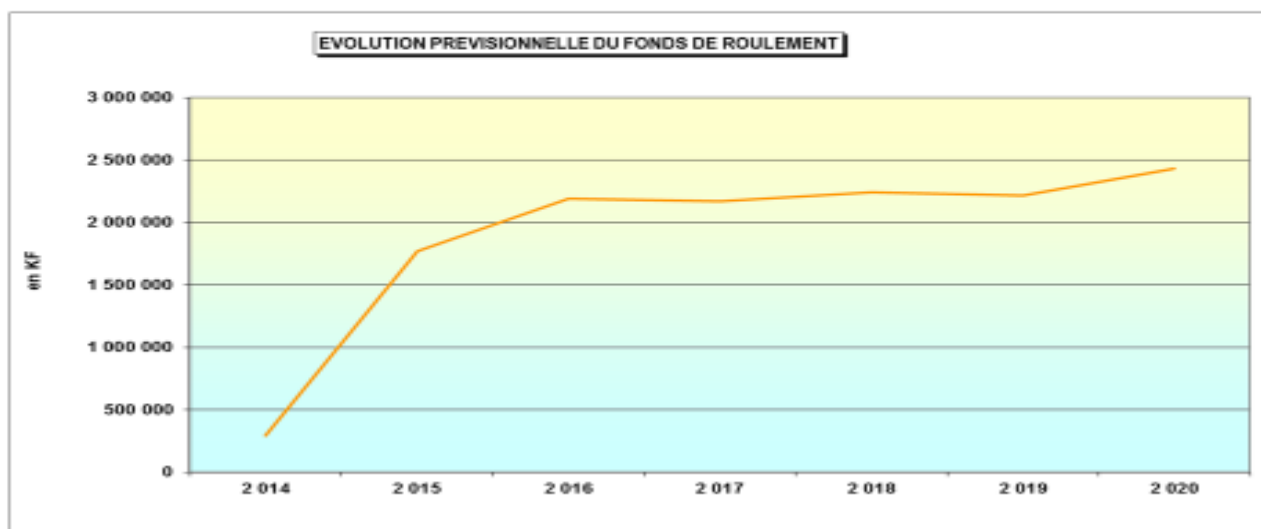
Outre l'écrêtement de la DGF destiné à financer l'augmentation des deux dotations de péréquation, Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et Dotation de Solidarité Rurale (DSR), le PLF prévoit également de maintenir le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) à hauteur de 1 milliard d'euros. La CA SGBS a décidé d'appliquer le régime de droit commun pour la répartition entre intercommunalité et communes, contrairement à 2016 où il était instauré un régime dérogatoire. Les autres mesures intéressant les collectivités locales concernent le maintien du fonds de soutien pour l'investissement dont le montant est porté à 1,2Md€.

LA SITUATION DU SERVICE ORDURES MENAGERES

Un fonds de roulement amélioré en 2016 notamment par le recours à un emprunt de 500 000 € aux conditions financières très avantageuses.

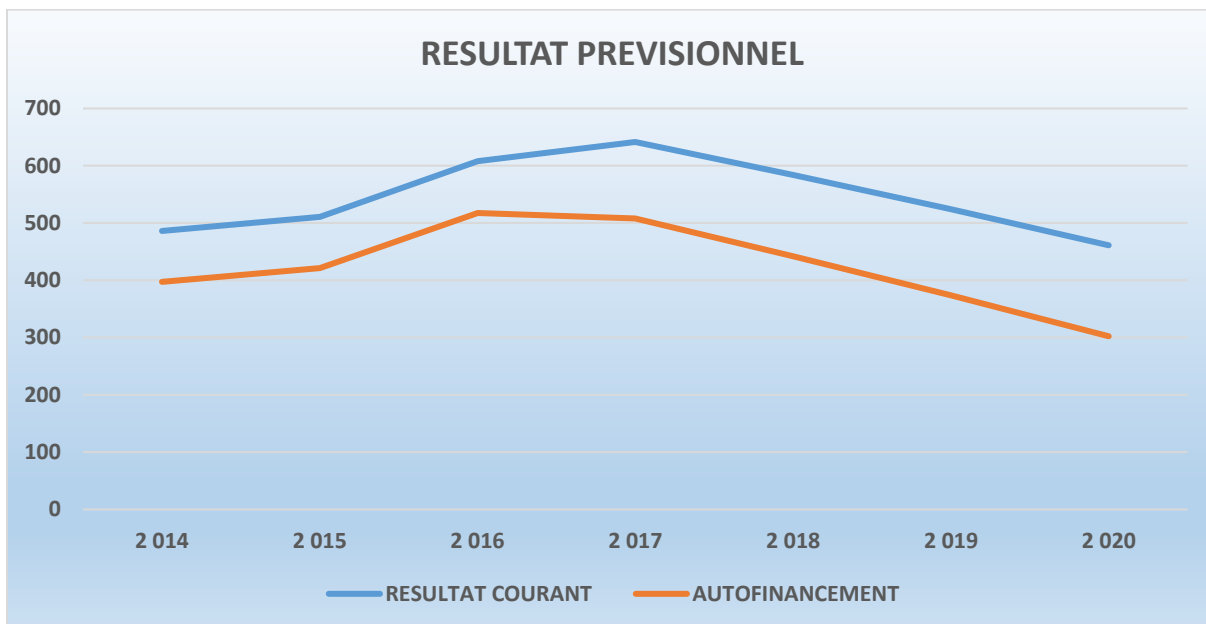
Le fonds de roulement mesure notre capacité de trésorerie.

	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
FONDS DE ROULEMENT	293 850	1 768 627	2 192 899	2 171 449	2 240 849	2 215 409	2 431 343

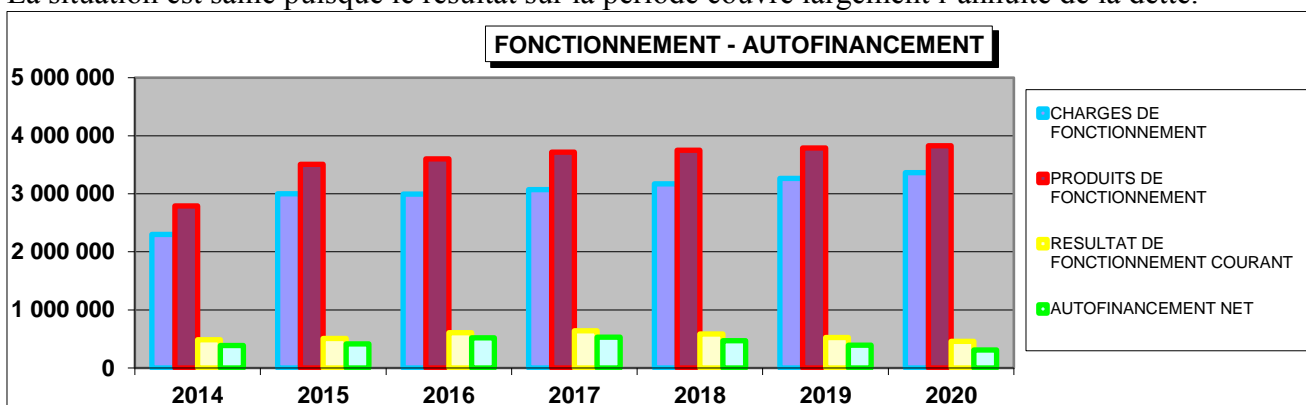


Le résultat courant brut de fonctionnement anticipe une tendance baissière jusqu'au niveau de 500 000 €

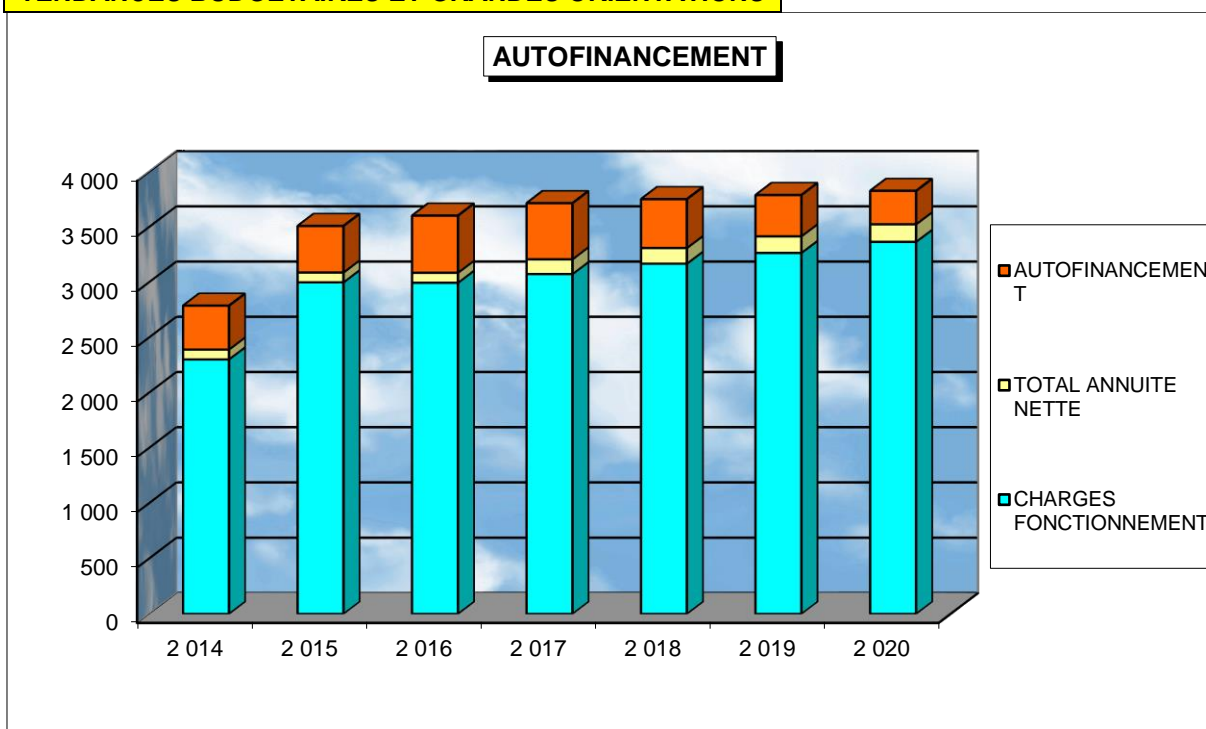
Le résultat net (autofinancement) présente l'écart du montant de l'annuité à rembourser.



La situation est saine puisque le résultat sur la période couvre largement l'annuité de la dette.



TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS



MAC	2016	2017	2018	2019	2020
	0.86	0.86	0.87	0.90	0.92

La marge d'autofinancement courant mesure la capacité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées (dont capital de la dette).

ANALYSE DES RISQUES FINANCIERS

Le principal risque tient au lissage des taux de TEOM.

La baisse des taux sur les villes présentant un niveau supérieur au niveau cible représente une perte totale de 74 450 € à courir sur les années à venir.

Ce montant sera en partie couvert par la hausse des bases de foncier.

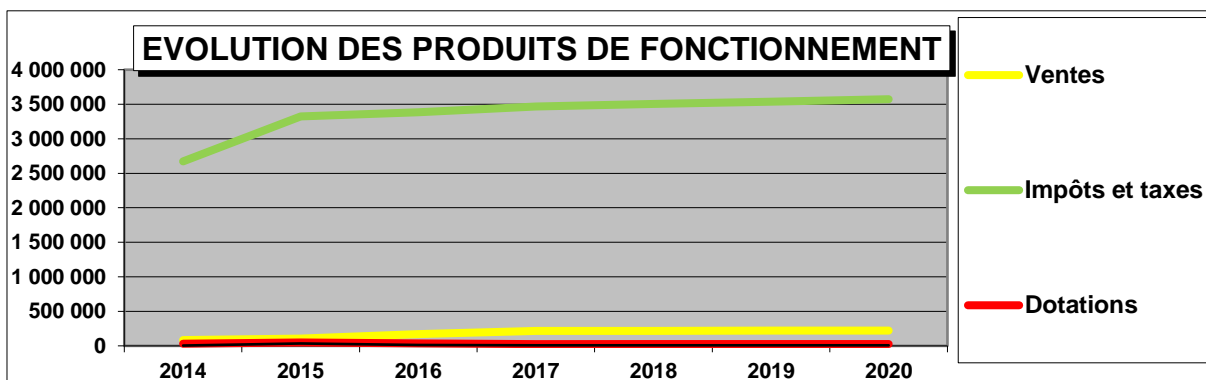
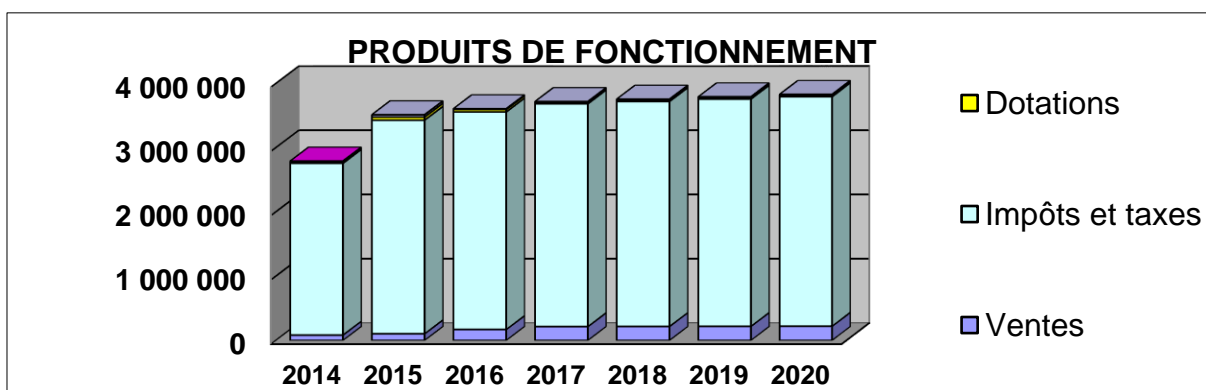
Le personnel financé par ce budget connaîtra des 2018 une diminution liée au départ de trois agents en retraite.

La rigidité structurelle est à un niveau satisfaisant :

Rigidité structurelle	2016	2017	2018	2019	2020
Alerte 0.65	0.41	0.42	0.43	0.45	0.47

C'est le rapport entre les charges structurelles et les produits de fonctionnement. Il traduit les marges de manœuvre dont bénéficie la collectivité pour de nouvelles politiques.

A RECETTES DE FONCTIONNEMENT



1/FISCALITE

Les produits de fonctionnement proviennent essentiellement de la TEOM et de la redevance spéciale. La TEOM assise sur le foncier bâti évolue au même rythme que cette dernière : la communauté bénéficie de la hausse des bases physiques ainsi que de la revalorisation faciale déterminée par la loi de finances. La communauté n'augmente pas ses taux mais lisse sur son territoire les anciens taux des blocs communaux pour tendre vers un taux unique de 13%.

A titre de comparaison les taux moyens des autres communautés :

CC AGLY FENOUILLEDES	15,25
CC ALBERES COTE VERMEILLE	10,63
CC CAPCIR HAUT CONFLENT	9,30
CC DES ASPRES	15
CC DU VALLESPYR	9,87
CC HAUT VALLESPYR	11,87
CC PYRENEES CERDAGNE	REOM
CC ROUSSILLON CONFLENT	15,81
CC SALANQUE MEDITERRANEE	18,1
CC SUD-ROUSSILLON	11,7
CU PERPIGNAN MÉDITERRANÉE	15,43

La progression moyenne anticipée du produit de TEOM est de 80 000 € par an. Cependant le lissage des taux des 12 zones ramène cette hausse à 30 000 €.

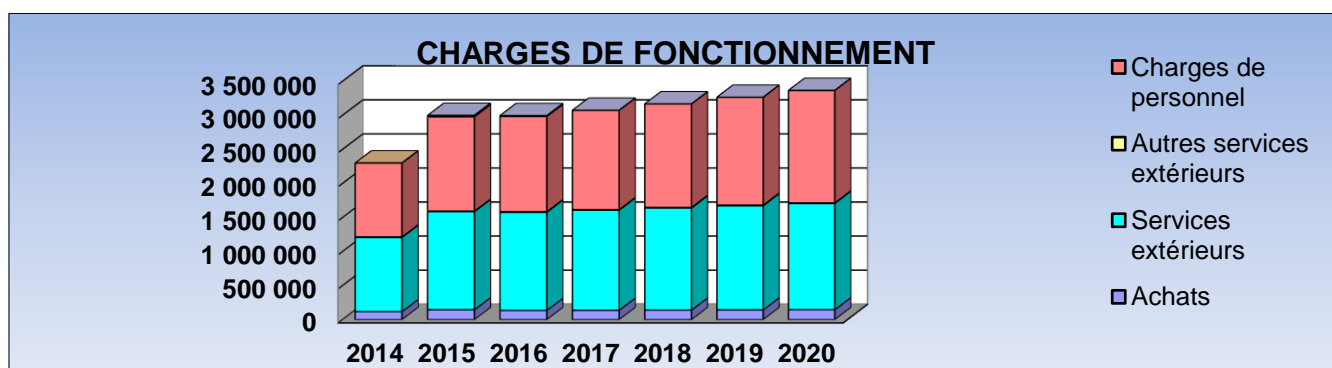
La redevance spéciale est due par les usagers qui consomment un service d'enlèvement des ordures supérieur à ce qui est admis dans le cadre de la TEOM.

Cette redevance fait actuellement l'objet d'un travail de remise à plat. Une recette complémentaire de 45 000 € est prévue pour 2017. La projection anticipe pour les autres années une hausse de 1.5%.

2/ DOTATIONS

Elles consistent en remboursements des contrats aidés par l'Etat (nouvelle imputation en 2016) pour 47 773 € et en remboursement de l'annuité d'un emprunt par le SYDETOM pour l'acquisition d'une benne à ordures ménagères (14 682 €)

B DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



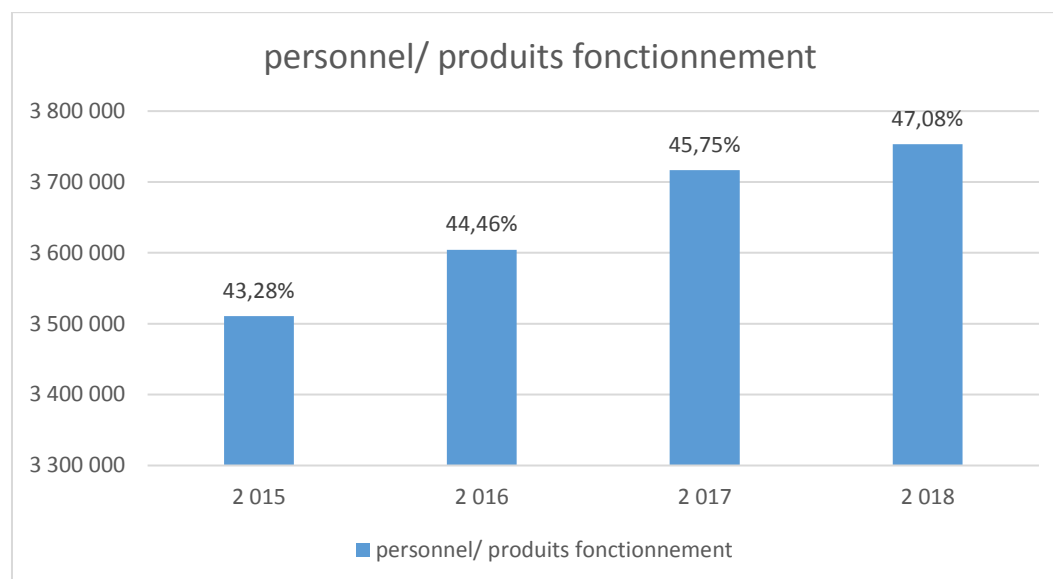
Les principales dépenses récurrentes :

- Cotisations au SYDETOM: 1 130 000 €
- Prestation transport gravats (fin de Mestres): 50 000 €
- Matériel roulant: 352 760 € dont:
 - Entretien: 160 000 €
 - Carburant: 110 000 €
 - assurances: 82 760 €

Les dépenses de mise à niveau :

- Formations (caces, pl, collecte, conducteurs): 21 800 €
- Vêtements EPI : 26 500 €

1/ PERSONNEL



Cette projection est faite à effectif constant.

CATEGORIE	NOMBRE ETP	NOMBRE AGENTS	MASSE TOTALE	TRAITEMENT INDICIAIRE OU DE BASE
TITULAIRES	30,6	32	1165371	646912
CONTRATS	1,66	8	57893	39686
EMPLOIS AIDES	4,96	8	113351	95680
TOTAL	37,22	48	1336615	782278

CATEGORIE	NBI	RI	HEURES SUP	AVANTAGE NATURE
TITULAIRES	886	179060	28877	6026
CONTRATS	0	4770	2002	0
EMPLOIS AIDES	0	0	8825	30
TOTAL	886	183830	39704	6056

CATEGORIE	DUREE EFFECTIVE TRAVAIL	CONGES	MALADIES	DUREE THEORIQUE
A	0	0	0	0
B	645	119	1820	2704
C	43932	7126	1904	52962
CONTRAT	2573	406	42	3021
EMPLOIS AIDES	7774	1218	35	9027

TOTAL	54924	8869	3801	67714
-------	-------	------	------	-------

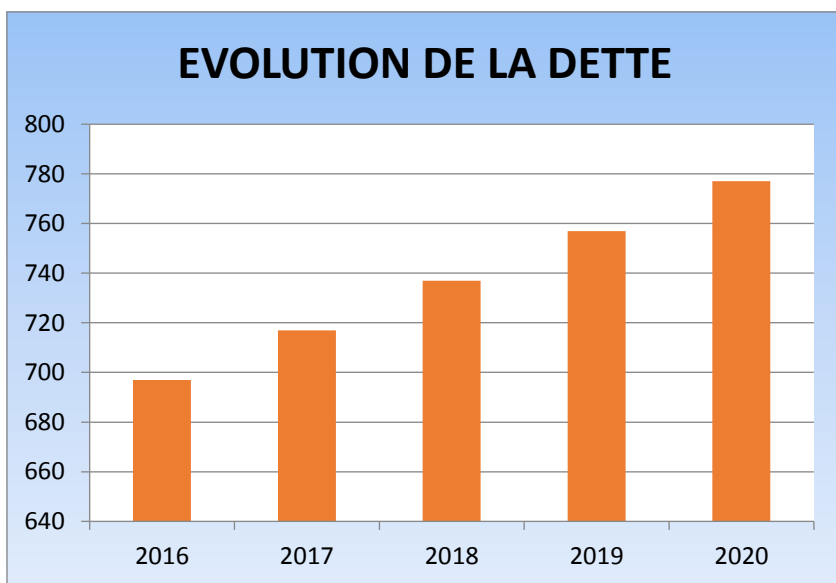
CATEGORIE	NOMBRE DEPART	AGE MOYEN
A	0	0
B	1	59
C	1	46
CONTRAT	6	32
EMPLOIS AIDES	3	27
TOTAL	11	

LA CHARGE DE LA DETTE

Le stock de dette présente par année le capital restant dû auquel est ajoutée la dette théorique anticipée et cumulée pour équilibrer le budget des différents exercices.

DETTE	2016	2017	2018	2019	2020
	697	617	537	457	377
		100	100	100	100
			100	100	100
				100	100
					100
DETTE	697	717	737	757	777

Représentation graphique de l'évolution du stock de dette.



La hausse en annuité entre 2016 et 2017 est liée à la mobilisation d'un emprunt de 500k € fin 2016. L'échelle retenue pour le graphique ne doit pas induire en erreur : la hausse sur la période est de 80 k €

	2016	2017	2018	2019	2020
DETTE	697	717	737	757	777
EN €/ HAB	34	34	35	36	37

L'annuité est calculée en tenant compte des encours nouveaux théoriques présentés plus haut.



	2016	2017	2018	2019	2020
Taux endettement Alerte 1.21	0.19	0.17	0.14	0.12	0.10
Taux de désendettement Alerte >11 ans	1.15	0.96	0.92	0.87	0.82

Le taux d'endettement mesure le rapport entre la dette et les produits de fonctionnement.

Le taux de désendettement est le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser la dette en consacrant la totalité du résultat de fonctionnement courant.

En tenant compte des anticipations de recours à l'emprunt sur la période :

	2016	2017	2018	2019	2020
stock	697 000	717 000	737 000	757 000	777 000
taux endettement	0,19	0,19	0,20	0,20	0,20
désendettement	1,15	1,12	1,26	1,44	1,68

Les encours à taux fixe représentent 56.10% de l'encours, les taux variables 43.09%. Tous les encours sont classés en A1 dans la charte Gissler.

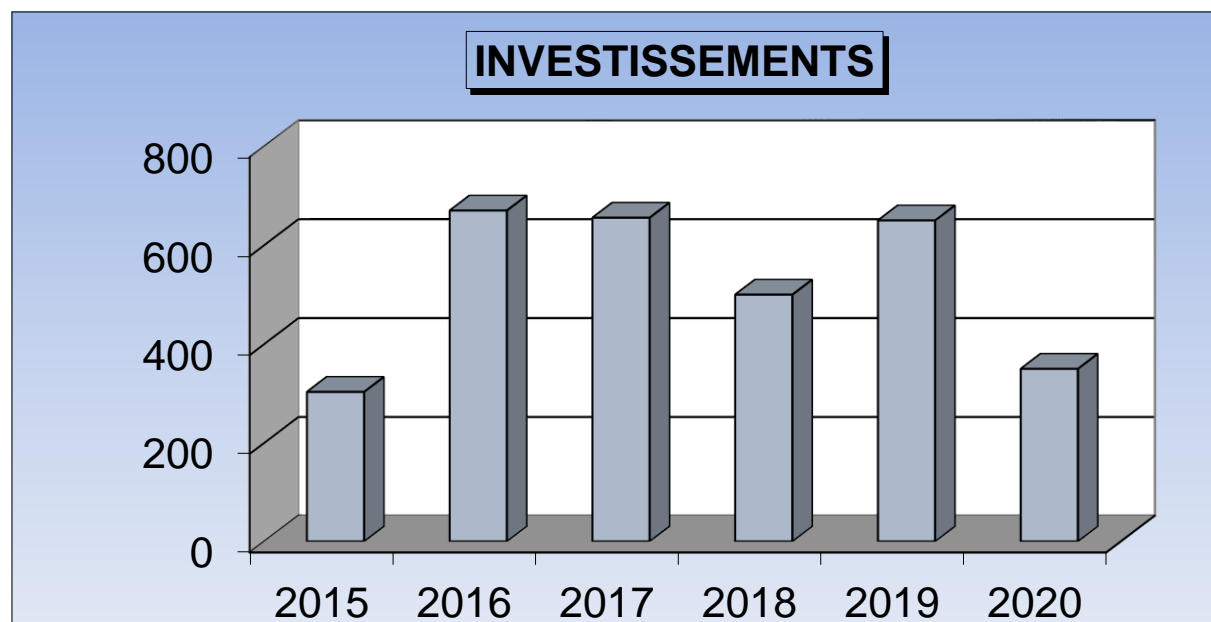
LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS

OPERATIONS	2017		2018		2019		2020		0	
	Dépense s	recette s	Dépense s	recette s	Dépense s	recette s	Dépense s	recette s	Dépense s	recette s
		Subv.		Subv.		Subv.		Subv.		Subv.
BENNES ET VEHICULES	305 000		150 000		150 000		150 000		755 000	0
DECHETTERIE PRADES	25 500								25 500	0
DECHETTERIE VINCA			200 000		350 000	100 000	50 000	260 000	600 000	360 000
LOCAL OM	105 000								105 000	0
CONTAINERS	220 000	15 000	150 000	15 000	150 000	15 000	150 000	15 000	670 000	60 000
RAR									0	0
TOTAL	655 500	15 000	500 000	15 000	650 000	115 000	350 000	275 000	2 155 500	420 000

Le renouvellement du parc de véhicules liés à la collecte est une nécessité. Notons que les acquisitions pratiquées depuis 2015 n'ont pas permis de faire baisser de façon significative le coût d'entretien global des véhicules.

La prospective anticipe l'acquisition de containers (colonnes semi-enterrées, city bulles, containers individuels)

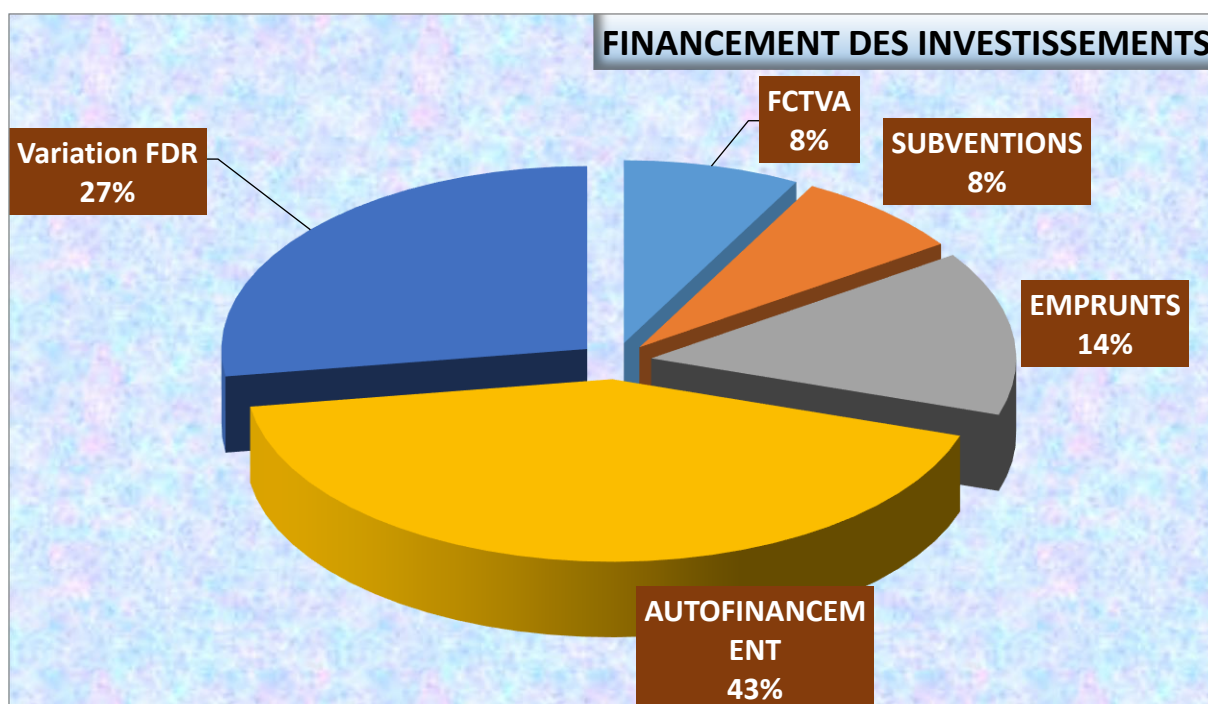
Enfin la réalisation d'une déchetterie à Vinça devrait renforcer l'offre de service tout en permettant de redéployer les activités actuellement réalisées sur le site de Prades.



Le recours à un emprunt théorique de 100k € par an permet de réaliser 2.1 M€ sur la période.

R	1022 2	FCTVA	94 480	49 840	103 313	78 805	102 447	55 164	484 048
E	13	SUBVENTIONS	36 393	15 000	15 000	15 000	115 000	275 000	471 393
C		AUTRES	0	0	0	0	0	0	0
E		report n-1			28 782				28 782
T		TOTAL	130 873	64 840	147 095	93 805	217 447	330 164	984 223
T		SOLDE A FINANCER	172 501	605 116	508 405	406 195	432 554	19 837	2 144 606
E		EMPRUNTS		500 000	100 000	100 000	100 000	100 000	900 000
S		AUTOFINANCEMEN T	414 164	517 568	529 866	472 523	392 431	309 482	2 636 034

La répartition des financements montre que les aides extérieures sont quasiment au même niveau que le recours à l'emprunt. L'écrasante majorité des équipements est financée par les fonds propres du budget (70%)



Eric BRUTUS pour conclure dit que la situation financière du Budget Annexe Ordures Ménagères est bonne mais tendue.

Le principal financement étant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, ce budget est très dépendant des variations de bases et des taux appliqués à la taxe.

Néanmoins, il permet de confirmer que la Taxe est calibrée pour faire face aux besoins du service tant en fonctionnement qu'en investissement, avec un solde résiduel annuel d'environ 1% du budget total.

Jean MAURY précise que ces orientations budgétaires sont conformes à nos ambitions, cela permet des investissements qui sont nécessaires pour le bon fonctionnement du service, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il profite pour rappeler au Président et au DGS sa demande d'acquisition pour un pont bascule pour le site de la déchetterie de Prades. Cette acquisition s'élève

à environ 35.000 €. Il devient nécessaire de faire cette acquisition vu le tonnage qui est apporté à Espira de l'Agly (1.600 tonnes) et les gravats, il pense que ce serait largement amorti.

Arlette BIGORRE s'interroge car elle n'a jamais entendu parler de cette demande d'acquisition.

Stéphane PENDARIES répond que le dernier devis qui lui a été présenté par le Vice-Président, Jean MAURY, pour installer un pont basculant, était de l'ordre de 80.000 €.

Henri GUITART souhaite avoir une précision sur les 45.000 € de produit de fonctionnement de la redevance spéciale, sont-ils en plus ou en moins ?

Eric BRUTUS confirme qu'ils sont en plus.

Le Conseil Communautaire prend connaissance du Rapport des Orientations Budgétaires 2017 et prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2017 pour le budget annexe Déchets.

2.1.3 Débat d'Orientation Budgétaire – Budget Annexe Atelier Relais

Eric BRUTUS présente le ROB du budget annexe Atelier Relais.

Le budget atelier relais est un budget annexe de la Communauté de Communes Conflent Canigó. Le budget atelier relais a porté l'opération SELECOM. En 2016 a été ajoutée l'opération INICI afin de pouvoir récupérer la TVA des dépenses effectuées sur le budget principal.

Les écritures ont été transférées du budget principal vers le budget annexe. Ceci a pour effets de modifier sur l'exercice 2016 substantiellement le résultat du budget principal et celui du budget annexe.

Ce budget a vocation à porter toutes les opérations économiques liées à des constructions commerciales destinées à la location.

Eric BRUTUS expose les tendances et les grandes orientations budgétaires.

Il convient d'analyser chaque opération séparément.

L'opération SELECOM consiste en la réalisation d'un bâtiment industriel accueillant l'entreprise SELECOM, solutions de couverture radio, 75 salariés.

SELECOM	2017	2018	2019	2020
charges	90 366,00	89 984,00	90 019,00	89 975,00
intérêts	26 200,00	22 900,00	19 900,00	16 700,00
capital	64 166,00	67 084,00	70 119,00	73 275,00
produits	90 284,00	90 284,00	90 284,00	90 284,00
loyers	90 284,00	90 284,00	90 284,00	90 284,00
RESULTAT selecom	-82,00	300,00	265,00	309,00

Nous voyons que les loyers couvrent l'annuité de la dette.

Ce budget n'anticipe pas de dépenses autres, même si exceptionnellement une réparation incombant au propriétaire peut intervenir (2k € en 2016).

Le budget INICI, village d'entreprises :

INICI	2017	2018	2019	2020
charges	143 641,00	100 003,20	99 378,87	98 766,48
intérêts	14 661,00	13 641,00	12 622,00	11 602,00
capital	69 600,00	69 600,00	69 600,00	69 600,00
électricité	3 800,00	3 876,00	3 953,52	4 032,59
eau	720,00	756,00	793,80	833,49
combustible	2 000,00	2 060,00	2 121,80	2 185,45
alimentation	260,00	265,20	270,50	275,91
photocopieur	1 500,00	1 545,00	1 591,35	1 639,09
télécom	1 500,00	1 575,00	1 653,75	1 736,44
services bancaires	100,00	100,00	100,00	100,00
fournitures admin	2 000,00	2 040,00	2 080,80	2 122,42
documentation	6 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
communication	40 000,00	0,00	0,00	0,00
maintenance	1 500,00	1 545,00	1 591,35	1 639,09
produits	55 000,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
loyers	55 000,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
RESULTAT INICI	-88 641,00	-45 003,20	-44 378,87	-43 766,48

La mise en service de cet équipement a vocation à permettre à des entreprises de tester le marché local tout en mettant à disposition les conditions matérielles du cycle de production.

Finalisé à l'été 2016 cet équipement doit entrer en vitesse de croisière.

Nous anticipons un déficit annuel de 45k € condition pour que cet équipement joue son rôle en acceptant des loyers modérés.

L'année 2017 sera marquée par une promotion forte de cet équipement.

Le tableau suivant présente de façon agrégée nos anticipations pour le budget toutes opérations confondues :

	2017	2018	2019	2020
RECETTES	209 066,00	230 002,00	257 238,00	287 474,00
<i>selecom</i>	90 284,00	90 284,00	90 284,00	90 284,00
<i>inici</i>	55 000,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
<i>résultat</i>	63 782,00	84 718,00	111 954,00	142 190,00

DEPENSES	124 348,00	118 048,00	115 048,00	111 848,00
<i>selecom</i>	30 251,00	23 951,00	20951	17751
<i>inici</i>	94 097,00	94 097,00	94 097,00	94 097,00

résultat de F	84 718,00	111 954,00	142 190,00	175 626,00
---------------	-----------	------------	------------	------------

Dépenses I	176 624,93	156 184,00	159 219,00	162 375,00
<i>selecom</i>	66 666,00	69 584,00	72 619,00	75 775,00
<i>inici</i>	89 600,00	86 600,00	86 600,00	86 600,00
<i>RAR</i>	20 358,93			

recettes	1 227 948,30	1 051 353,37	895 169,37	735 950,37
<i>selecom</i>	0	0	0	0
<i>inici</i>	0	0	0	0
<i>résultat</i>	186 000,00	1 051 353,37	895 169,37	735 950,37
<i>RAR</i>	1 041 978,30			

résultat de I	1 051 353,37	895 169,37	735 950,37	573 575,37
---------------	--------------	------------	------------	------------

RESULTAT	1 136 071,37	1 007 093,37	878 110,37	749 171,37
----------	--------------	--------------	------------	------------

La subvention versée en 2016 par le budget principal (en partie financée par la récupération de la TVA payée) permet de dégager un excédent d'investissement qui sera reporté des 2018 en fonctionnement, selon les règles d'affectation des excédents cumulés sur deux années.

Nous pourrions alors amortir les équipements en exécutant une dotation.

Le résultat final diminue du montant du déficit anticipé de l'opération INICI, si bien qu'il ne devrait pas être besoin d'équilibrer ce budget annuellement par une subvention.

Le stock de dette au 31 décembre 2016 dont les annuités sont présentées dans le tableau précédent.

DETTE	31/12/2016
SELECOM	585 967
INICI	1 000 000
TOTAL	1 585 967

Eric BRUTUS pour conclure dit que le budget a vocation à porter les opérations économiques de mise à disposition à titre onéreux de locaux pour soutenir l'initiative de production de biens ou services et favoriser la création d'emplois.

Il a vocation à être assujetti à la TVA pour toutes les opérations qui y sont retracées.

Les conditions semblent remplies pour que les amortissements puissent être pratiqués dès l'exercice 2018.

Arlette BIGORRE rappelle qu'il avait déjà été voté par le Conseil le transfert du budget principal sur le budget annexe pour pouvoir récupérer la TVA pour le village d'entreprise sinon ce n'était pas éligible à la récupération de la TVA.

Arlette BIGORRE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Le Conseil Communautaire prend connaissance du Rapport des Orientations Budgétaires 2017 et prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2017 pour le budget annexe Déchets.

2.2 Assujettissement à la TVA du budget Atelier Relais et livraison à soi même

Eric BRUTUS présente à l'assemblée, la nécessité d'opter pour l'assujettissement à la TVA de l'opération INICI portée par le budget annexe atelier relais. Conformément au vœu de l'administration fiscale, cette option doit être expressément délibérée afin notamment de permettre une livraison à soi-même.

Arlette BIGORRE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

2.3 Demandes de subvention :

2.3.1 Containers enterrés

Arlette BIGORRE présente au conseil le projet d'acquisition de conteneurs semi-enterrés pour la collecte des déchets ménagers.

PRECISE que ces acquisitions s'inscrivent en droite ligne dans le programme initié depuis quelques années par la Communauté, lequel consiste à optimiser le coût de la collecte.

INVITE le Conseil Communautaire à approuver le plan prévisionnel de financement comme suit :

MONTANT SUBVENTIONNABLE DU PROJET	120 187.99 €ht	100 %
Montant de subvention DETR Sollicité	60 094 €	50 %
Montant des autres aides sollicitées :		
Autre aide de l'Etat	0	0
Conseil Régional	18 028 €	15 %
Conseil Départemental (AIT 2016)	18 028 €	15 %
Autres :	0	0
Part du porteur de projet (autofinancement)	24 037.99 €	20 %
TOTAL	120 187.99€	100 %

PROPOSE au Conseil Communautaire de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour financer ce projet.

Arlette BIGORRE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

Arlette BIGORRE propose de présenter au conseil une demande de subvention pour le projet d'acquisition de conteneurs semi-enterrés pour la collecte des déchets ménagers auprès du Conseil Régional Occitanie et du Conseil Départemental 66 comme suit :

MONTANT SUBVENTIONNABLE DU PROJET	120 187.99 €ht	100 %
Montant de subvention Conseil Régional Occitanie	18 028 €	15 %
Montant de subvention Conseil Départemental	18 028 €	15 %
Montant des autres aides sollicitées :		
Etat au titre de la DETR 2017	60 094 €	50 %
Autres :		
Part du porteur de projet (autofinancement)	24 037.99 €	20 %
TOTAL	120 187.99€	100 %

PROPOSE au Conseil Communautaire de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional « Occitanie », pour financer ce projet.

Arlette BIGORRE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

2.3.2 Mise en conformité PIJ Vinça

Josette PUJOL présente au conseil le projet de mise en conformité du PIJ de Vinça.

PROPOSE au Conseil Communautaire de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Régional pour financer ce projet.

Le coût de l'opération est évalué à 51.500 € Hors Taxes.

Arlette BIGORRE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

2.3.3 Crèche de Vernet les bains

Josette PUJOL présente au conseil le projet de mise aux normes des locaux demandé par les services de la Protection Maternelle et Infantile.

PRECISE qu'après travaux la crèche sera autorisée à accueillir des enfants de moins de 6 mois et sera accessible conformément aux prévisions de l'ADAP.

PROPOSE au Conseil Communautaire de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional pour financer ce projet.

Le coût de l'opération est évalué à 14.400 € Hors Taxes.

Arlette BIGORRE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

2.3.4 Acquisition d'un véhicule

Josette PUJOL présente au conseil le projet d'acquisition d'un véhicule supplémentaire de 9 places pour le service Enfance Jeunesse.

PROPOSE au Conseil Communautaire de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Régional pour financer ce projet.

Le coût de l'opération est évalué à 22.000 € Hors Taxes.

Arlette BIGORRE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

2.3.5 Maitrise d'œuvre DFCI

Arlette BIGORRE indique au conseil que les travaux d'aménagements annuels des pistes de Défense Forêts Contre les Incendies, sont confiés en Maîtrise d'œuvre au bureau d'études et d'expertises « Aménagement Environnement Forêt » (A.E.F.),

PRECISE que le devis annuel pour cet appui technique s'élève à la somme de 10 000 €ht.

INVITE le Conseil Communautaire à approuver le plan prévisionnel de financement comme suit :

MONTANT SUBVENTIONNABLE DU PROJET	10 000€ht	100 %
Montant de subvention départementale Sollicité	8 000 €	80 %
Montant des autres aides sollicitées : Autre aide de l'Etat Conseil Régional		
Part du porteur de projet (autofinancement)	2 000 €	20 %
TOTAL	10 000€	100 %

PROPOSE au Conseil Communautaire de solliciter une subvention départementale à hauteur de 80 % pour financer ce projet.

Arlette BIGORRE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

3- URBANISME

3.1 OPAH – Attributions de subventions

René DRAGUE rappelle à l'assemblée la séance du 04 juillet 2016 modifiant la délibération n° 65 -16 du 08 avril 2016 relative aux crédits attribués par la communauté de communes pour l'OPAH et l'autorisant à signer la convention entre les partenaires, pour une durée de 3 ans renouvelable pour 2 années supplémentaires et établie entre la Communauté de Communes Conflent Canigó et les partenaires financiers.

INDIQUE à l'assemblée que Messieurs LIOT François, SAINT LOUIS Serge, CAZALS Roger, ENAUT Luc, MORENO Hilrio, SIRE Augustin, GAVIRA Jean, Mesdames COLOM Henriette, MACARY Irène, HOCHART Pascale et la Mairie de Codalet ont présentés un dossier concernant la réhabilitation de logements, dossiers présentés par le cabinet « Soliha » chargé du suivi et de l'animation de l'opération.

PROPOSE à l'assemblée, d'attribuer (sous réserve de la décision d'attribution d'une subvention par l'Agence nationale d'Amélioration de l'Habitat) une aide forfaitaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó :

PROPRIETAIRE	Nature des travaux	ADRESSE	MONTANT DES TRAVAUX TTC	PROPOSITION PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
LIOT François	Travaux insalubrité	1 rue du Moulin 66360 THUES ENTRE VALLS	22 221, 07 €	1 000 €
COLOM Henriette	Travaux maintien à domicile	6 traverse des fabriques 66500 PRADES	6 620, 98 €	1 500 €
SAINT LOUIS Serge	Travaux FART (économie d'énergie)	9 Carrer de las Closes 66500 TAURINYA	24 439, 50 €	600 €
CAZALS Roger	Travaux MAINTIEN A DOMICILE	8 rue Joaquim Candès 66500 PRADES	3 500 €	1 500 €
Mairie de CODALET	Travaux de réhabilitation complète du logement vacant	24 rue du Conflent 66500 CODALET	133 100 €	2 000 €
ENAUT Luc	Travaux FART (économie d'énergie)	1 Carrer del Sola 66500 EUS	11755, 23 €	600 €
MORENO Hilrio	Travaux maintien à domicile	4 rue les Jardins de Clovis 66500 PRADES	1 880 €	940 €
MACARY Irène	Travaux FART (économie d'énergie)	Rue de l'Eglise 66320 ARBOUSSOLS	13 502, 31 €	600 €
HOCHART Pascale	Travaux FART (économie d'énergie)	2 camí veinat del mitg 66820 FULLLA	10 599, 87 €	600 €
SIRE Augustin	Travaux MAINTIEN A DOMICILE/AUTONOMIE (adaptation)	16 rue du Canigou 66130 TREVILLACH	8 883, 10 €	1 500 €
GAVIRA Jean	Travaux MAINTIEN A DOMICILE/AUTONOMIE (adaptation)	20 rue St Estève 66320 VINCA	3 872 €	1 500 €

Josette PUJOL demande pourquoi il y a deux dossiers non subventionnés.

Stéphane PENDARIES répond que ces deux dossiers sont subventionnés par les caisses de retraite. Il rappelle que cela avait été précisé à la commission des Maires.

Le Président en profite pour signaler que le Conseil Départemental sera, lors de la prochaine commission d'attribution des subventions OPAH, un nouveau partenaire.

Stéphane PENDARIES précise qu'apparemment les aides du Conseil Départemental pourront être rétroactives pour les dossiers déjà aidés.

Pascale ESPEUT s'interroge du fait qu'il ait une demande d'aide de la part d'une mairie. Quelle position est prise ?

Stéphane PENDAIRE dit qu'il faut se rapprocher du cabinet Soliha pour toutes explications.

Le Président dit que si le dossier a été accepté par le cabinet d'étude, c'est que celui-ci était conforme au règlement.

Jean-Louis JALLAT tient à préciser qu'il s'est rapproché du cabinet Soliha pour demander une aide pour la réhabilitation d'un logement et qu'il lui a été répondu que les mairies n'y avaient pas droit.

Stéphane PENDARIES dit qu'il sera redemandé au partenaire de l'OPAH de nous re-communiquer les conditions particulières d'obtention d'une subvention et une fiche sera établie et transmise à toutes les mairies afin que tout le monde connaisse les règles du jeu.

René DRAGUE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

Pascal ESPEUT rappelle qu'il y avait une enveloppe relativement restreinte de 40 dossiers et souhaite savoir s'il y aura une perspective de la rallonger ou pas.

Le Président dit que pour la Communauté et l'ANAH, ce n'est pas un problème pour les autres financeurs, il ne peut répondre.

4- SERVICES A LA POPULATION

4.1 Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité aux Services Publics (SDAASP)

Fabienne BARDON rappelle que ce schéma définit, pour une durée de 6 ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services. Il devra être arrêté par le préfet de département avant le 31 décembre 2017. Conformément aux dispositions de l'article 98 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), dans chaque département l'État et le Département élaborent conjointement un schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public en y associant les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Fabienne BARDON précise que pour les Pyrénées Orientales, ce schéma s'articule sur 7 grands domaines qui sont : le transport, le numérique, le service courant au public, les services de santé, les services sociaux, aide à l'emploi, jeunesse et culture. Il conviendrait d'améliorer la couverture téléphonique, l'accompagnement des usagers, développer l'offre de santé et de premier secours, envisager peut-être la création d'une autre MSAP, informer et communiquer sur les services, accompagner le vieillissement de la population, conserver les équipements et services qui contribuent au maintien et à l'attractivité des jeunes. Notre secteur se situe en zone intermédiaire, c'est-à-dire qu'il est à plus de 20 minutes des services courants. Ce schéma n'est pas figé. Un travail conjoint sera fait avec les services du Département, de l'Etat et de la communauté de communes pour mener à bien les projets.

PRECISE que ce schéma a ainsi pour objet d'assurer à l'ensemble des habitants un accès simplifié aux services indispensables à la qualité de la vie dans les territoires et de réduire les déséquilibres territoriaux.

PROPOSE de rendre un avis favorable au projet de SDAASP élaboré par le Conseil Départemental.

Le Président précise que ce n'est pas la communauté de communes qui est à l'initiative de ce schéma.

Paul BLANC souhaite intervenir sur le dernier point, résorber les zones blanches, téléphonies mobiles.... C'est un sujet qu'il connaît bien. Il souhaite faire connaître son indignation pour à ce qui

est en train de se passer vis-à-vis des opérateurs. Il parle sous le contrôle de Madame le Maire de Marquixanes, qui il le rappelle à quelques problèmes avec la téléphonie mobile sur sa commune. Il a demandé au SGAR d'effectuer des mesures. Début janvier, ces mesures ont été faites, le rapport a été demandé et à sa grande stupéfaction ainsi que celle de Madame le Maire, la commune Marquixanes n'a aucun problème de téléphonie mobile, couverte par les 4 opérateurs. Il souhaiterait que les maires s'insurgent sur la manière dont est faite ces constats, surtout les critères pris pour effectuer les mesures.

Pascal ESPEUT souhaite intervenir dans la continuité de l'intervention de Paul BLANC. Sur la commune, il y a France Télécom et Bouygues. Sur une intervention de Bouygues, il a pu discuter avec le technicien. Il lui a démontré qu'il n'y avait pas la 3G, ce dernier lui a répondu que les armoires sont bien celles pour recevoir la 3G mais que les antennes n'ont pas été changées donc il ne peut y avoir de 3 G sur sa commune. C'est une honte.

Fabienne BARDON demande s'il y a des questions et soumet au vote pour un avis.

Un accord unanime est donné.

5- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

5.1 – OCMACS – attribution de subventions

Huguette TEULIERE rappelle la délibération n°148-15 du 10 juillet 2015 par laquelle le Conseil avait décidé de continuer l'opération OCMACS initiée par la Communauté de Communes du Conflent, et avait attribué des subventions à des entreprises situées sur le territoire intercommunal, et selon un règlement préalablement défini.

INDIQUE que le Comité de pilotage de l'opération, et la Commission développement économique ont étudié et validé l'octroi d'une subvention pour l'entreprise suivante :

Communauté de Communes Conflent Canigó - Liste des dossiers OCMACS 2014 – 2017							
Comité de pilotage n°5 du 5 décembre 2016							
Dénomination sociale / enseigne	Localisation	Prénom et nom de l'exploitant	Secteur d'activité	Projet	Montant des investissements prévisionnels	Montant de la subvention prévisionnelle	Avis copil
SAOR	Sahorre	DENIS Olivier	Fabrication de jus de fruits	Acquisition de deux éléments de production (ligne d'embouteillage et pasteurisateur)	39 300 €	6 000 € Dont EPCI = 3 000 €	Validé le 5/12/16 en copil
TOTAL					39 300 €	6 000 € Dont EPCI = 3 000 €	

PROPOSE au Conseil Communautaire de valider cette décision d'octroi.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

5.2 Convention de partenariat avec l'agence de développement économique

Huguette TEULIERE rappelle que la commission développement économique, qui s'est réunie le 11 janvier dernier, s'est portée favorable pour la signature d'une convention de partenariat avec l'Agence de Développement Économique (ADE) Pyrénées Méditerranée Invest.

Cette convention permettra aux deux signataires de développer des actions communes en matière de développement économique :

- Faire connaître les actions de la CC aux entrepreneurs de l'agglomération de Perpignan,
- Pouvoir participer ensemble à des salons,
- Organiser des manifestations économiques supra territoriales en Conflent,
Valoriser le territoire par des actions de communication et de prospection portées par l'ADE.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

6-DECHETS

6.1 Acquisition de parcelles à VINCA

Jean MAURY rappelle que par délibération du 19 février 2016, le Conseil avait accepté une convention de co-maitrise d'ouvrage avec le SYDETOM 66 afin d'implanter une déchèterie et une aire de traitement des déchets verts à Vinça. Après négociations avec un propriétaire, la commission Déchets propose au Conseil d'acquérir les parcelles A234, A237 et A238 d'une contenance totale de 5.370 m² pour 5.000 €.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

7 - PERSONNEL

7.1 Modification tableau des effectifs

Le Président propose afin de permettre l'avancement de grade du personnel intercommunal, au Conseil de créer 2 postes au tableau des effectifs :

- Animateur Territorial à Temps plein pour permettre l'avancement de grade d'un agent,
- Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps plein – Il s'agit d'un agent à mi-temps dont le temps de travail complémentaire viendra renforcer les services dans la mise en œuvre de la taxe de séjour.

Stéphane PENDARIES précise qu'il s'agit de la secrétaire de mairie d'Espira qui est en poste à la communauté à mi-temps et qui serait prise à temps complet pour s'occuper de la taxe de séjour en priorité et plus largement en suite des bases fiscales. Elle travaille au service de l'urbanisme ce qui est un avantage car lorsqu'il y a une augmentation des bases fiscales c'est lié directement au nombre de déclaration de travaux, de permis de construire qu'ils aient possible de tracer. C'est bien d'avoir un lien entre l'urbanisme et les finances.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

8 - GOUVERNANCE

8.1 Réélection Commission Appel d'Offres

Jean-Louis JALLAT rappelle que le Conseil avait élu, par délibération n°33-15 en date du 12 janvier 2015, la Commission d'Appel d'Offres suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Claude ESCAPE	Paul BLANC
Louis VILA	Jean MAURY
Jean-Marc PACULL	Jean-Michel PAULO
Pierre BOUSIGUE	Carole MIQUEL-LACARRAU
Marie-France MARTIN	Sauveur CRISTOFOL

PRECISE que suite à l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics qui ont modifié l'article L.1411-5 du CGCT relatif la Commission d'Appel d'Offres, il y a lieu de procéder à une nouvelle élection de la Commission d'Appel d'Offres afin de garantir la sécurité juridique des actes d'achat de la Communauté.

CONSIDERANT que l'élection des membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres doit avoir lieu à bulletin secret (sauf si l'Assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret avant de procéder à l'élection), et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

DECIDE de procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

INDIQUE que Monsieur Jean-Jacques ROUCH sera chargé de représenter le Président à la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur le Président, après un tour de table indique qu'une seule liste se présente et propose 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Claude ESCAPE	Paul BLANC
Louis VILA	Jean MAURY
Jean-Marc PACULL	Jean-Michel PAULO
Pierre BOUSIGUE	Arlette BIGORRE
Marie-France MARTIN	Sauveur CRISTOFOL

Jean-Louis JALLAT demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

9 – DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil.

N°152-16

Objet : Location et maintenance de photocopieur - UGAP

Considérant qu'il convient de louer un nouveau photocopieur, pour un meilleur fonctionnement des services ;

D é c i d e

Article 1 : de passer commande auprès de l'UGAP pour la location et la maintenance d'un photocopieur, pour une durée de quatre ans.

Article 2 : le montant estimé de la location et de la maintenance sur la durée du contrat est de 4.173,67 € TTC.

Article 2 : les crédits sont inscrits au budget chapitre 011.

* * * * *

N°155-16

Objet : Réfection de la toiture terrasse de la Maison Intercommunale de l'Enfance du Conflent

Considérant que la proposition de l'entreprise LCY est la plus intéressante pour la collectivité ;

DECIDE

Article 1 : de retenir la proposition de l'entreprise LCY pour les travaux cités en objet, pour un montant de 28.000, 84€ HT.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget article 23.

* * * * *

N°158-16

Objet : MAPA - Signalétique patrimoniale de la Communauté de Communes

Considérant que les prestations seront commandées de façon unitaire au fur et à mesure des besoins, le montant maximal des prestations étant fixé à 55.000€ HT, décomposé pour chaque lot comme suit

- Création graphique : 20.000€ HT
- Décors Dibbons : 10.000€ HT
- Piétements métalliques : 25.000€ HT.

Considérant que les devis réalisés pour la consultation constituent des commandes fictives, représentant une évaluation du besoin sur la totalité de la durée du marché. Les prix unitaires y sont indiqués.

Considérant qu'il convient d'attribuer les prestations objet de la consultation ;

DECIDE

Article 1 : De confier les prestations de Signalétique patrimoniale de la Communauté de Communes, objets de la consultation ci-dessus mentionnée aux entreprises suivantes :

- Création graphique : Manu CLABECQ, 66000 Perpignan
- Décors Dibbons : Imprimerie Autre Page, 66500 Prades
- Piétements métalliques : Métallerie Nassali, 66500 Prades.

Les devis servant de base aux commandes sont joints à la présente décision.

Article 2 : chaque commande fera l'objet d'un devis dans les conditions de prix unitaire et de montant maximal fixés ci-dessus. Les conditions de paiement sont indiquées sur les devis.

Article 3 : Dit que les crédits sont inscrits au budget chapitre 23.

* * * * *

N°159-16

Objet : Contrats d'assurances de la communauté de communes

Considérant qu'il convient d'attribuer les prestations objet du marché ;

D é c i d e

Article 1 : De confier les contrats d'assurance, objets de la consultation ci-dessus mentionnée aux compagnies suivantes :

LOTS	DÉSIGNATION	COMPAGNIE ET VARIANTES RETENUES	Montant € TFC/ %
LOT 01	Dommages aux biens	SMACL comprenant Prestation alternative n°1 : formule 1, proposition sans franchise. + Prestation supplémentaire n°1 : bris de machine informatique et autre sans franchise	14.481,29€
LOT 02	Assurance des responsabilités et défense recours	Paris Nord assurances	2.798,86€. (0.981% masse salariale brute hors frais)
LOT 03	Flotte automobile et Accessoires	Breteuil Assurance Courtage Comprenant Prestation supplémentaire n°1 : Matériel / marchandises transportées Prestation supplémentaire n°2 : bris de machine Prestation supplémentaire n°3 : auto missions des élus et collaborateurs	16.389,07€
LOT 04	Risques statutaires	CNP Comprenant Prestation supplémentaire n°2 : Maladie ordinaire, franchise 15 jours par arrêt Prestation supplémentaire n°4 : Maternité-Paternité	65.669, 66€ (4.35% masse salariale CNRACL)

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget article 23.

N°160-16

Objet : MAPA – Location et entretien de vêtements de travail – service Ordures Ménagères.

Considérant qu'il convient d'attribuer les prestations objet de la consultation ;

DECIDE

Article 1 : De confier les prestations de location et entretien de vêtements de travail pour le service Ordures Ménagères; objets de la consultation ci-dessus mentionnée à l'entreprise ELIS LANGUEDOC ROUSSILLON, pour un montant annuel estimé de 19.825, 24€ HT. Ce montant pourra varier en fonction des effectifs du service.

Le contrat sera signé pour une durée de un an reconductible deux fois, sans pouvoir excéder 3 ans.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget du service ordures ménagères.

N°01-17

Objet : Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la ZAC des Brulls - Résiliation pour motif d'intérêt général- Rectification d'une erreur matérielle de calcul

Considérant que le décompte de résiliation établi entre les parties présente une erreur de calcul venant affecter le montant de l'indemnité;

Considérant qu'Elan Développement a accepté la rectification du montant de l'indemnité suite au nouveau calcul ;

Considérant qu'il convient de solder le règlement du marché ;

D é c i d e

Article 1 : De résilier pour motif d'intérêt général le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la ZAC des Brulls conclu avec Elan Développement.

Article 2 : le solde du marché prévu au décompte général de liquidation sera réglé au titulaire, chargé de la répartition avec son sous-traitant, sur présentation de leur factures respectives ;

N°1-17

Objet : Modification de la régie de recettes et d'avances auprès des ACCUEILS DE LOISIRS VERNET

Considérant qu'il y a lieu de rectifier l'article 4 de la décision 76/16 concernant les modes de recouvrement de la régie,

DECIDE

ARTICLE 1 - Les recettes de la régie des accueils de loisirs de Vernet sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : numéraire, chèques, Cēsu, ANCV.

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'une facture.

N°02-17

Objet : MAPA – Etude de Sauvegarde et valorisation agricole des plaines alluviales à l'arrosage sur le territoire intercommunal : du diagnostic à l'animation.

Considérant que malgré une mise concurrence suffisante, une seule offre a été reçue, et qu'après analyse, elle répond aux besoins énoncés au cahier des charges et correspond à l'estimation ;

Considérant qu'il convient d'attribuer le marché objet de la consultation afin de réaliser les travaux ;

D é c i d e

Article 1 : De confier l'étude susmentionnée au groupement représenté par la Chambre d'Agriculture pour un montant de 30.000€ HT soit 35.600€ TTC (2.000€ HT sous traités à une association non soumise à la TVA, soit 400€ de différence en TTC).

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 23.

10 - QUESTIONS DIVERSES

Pascal ESPEUT se fait le porte-parole de Vincent MIGNON qui lui a demandé en son absence de rapporter le problème que rencontre le syndicat des éleveurs du Conflent pour la fête de l'élevage qui se déroule à Vinça. La réglementation ayant changée, ils sont obligés lors de la présentation d'animaux au public de faire effectuer un contrôle vétérinaire de moins de 6 jours. Ce qui représente un coût de 50 € par bêtes soit 4.000 €. Vincent MIGNON souhaiterait savoir si le Président peut faire quelque chose ou pas. Il tient à la disposition du Président le double du courrier qui lui a été adressé.

Le Président dit ne pas avoir encore reçu ce courrier et précise qu'il lui est difficile de répondre en séance. Il demande s'il y a d'autres personnes qui souhaitent intervenir. Il ne manquera pas de répondre au courrier dès qu'il l'aura en sa possession.

Le Président rappelle que le 16 juillet 2008 les travaux de mise en 2x2 voies de la RN 116 entre Ille sur Têt et Prades ont été déclarés d'utilité publique, pour un montant estimé à 180 millions d'euros.

En 2015, l'augmentation supposée des coûts intégrant des changements de normes techniques ont conduit l'Etat à demander le réexamen de ce projet.

En 2016, les services de l'Etat ont étudié la possibilité d'une déviation de Marquixanes en route bidirectionnelle (2 x 1 voie).

Dans ce cadre, une concertation publique a démarré le 6 février dernier.

2 projets de tracés de déviation de la commune de Marquixanes ont été soumis à la concertation :

- Un projet de tracé contournant Marquixanes par le nord de la commune

La variante Nord est une route bidirectionnelle contournant le village de Marquixanes sur une longueur de 1,7 km. La vitesse réglementaire est de 90 km/h. L'accès au village se fait via un carrefour central unique rétablissant la RD35a – Route d'Eus. Le projet franchit à l'est la Coume d'Espira (en passage supérieur) et la voie ferrée (passage inférieur). Coût estimé 24,2 millions d'euros.

- L'autre projet de tracé contourne Marquixanes par le sud de la commune

La variante Sud est une route bidirectionnelle contournant le village de Marquixanes sur une longueur de 3,6 km environ. La recherche du tracé a visé à minimiser tant sa longueur que son coût tout en restant au plus proche du fuseau retenu à la déclaration d'utilité publique, sans pouvoir rester dans celui-ci dans la partie occidentale du projet. Cette variante s'éloigne fortement de la RN116 actuelle, en empruntant le versant montagneux. Elle nécessite de nombreux ouvrages d'art. L'accès à Marquixanes se fait à partir de deux carrefours en amont et en aval de la déviation. La vitesse réglementaire est de 70 km/h pour des raisons de visibilité. Une mise à 2x2 voies nécessiterait des travaux importants : terrassements conséquents, voire des déconstructions. Coût estimé 42,5 millions d'euros.

Considérant que la sécurité des usagers de la RN 116 doit être renforcée ;

Considérant que le doublement de la RN 116 entre Ille sur Têt et Prades est une nécessité au désenclavement du Conflent et des hauts cantons, afin d'envisager un développement économique pérenne de ces territoires ;

RAPPELLE que le projet ayant fait l'objet de la Déclaration d'Utilité Publique en 2008 répondait parfaitement à ces objectifs ;

EMET LE VOEU que le tracé retenu permette une future mise en 2 x 2 voies de la RN 116, que les emprises foncières acquises dans le cadre de l'aménagement de la déviation de Marquixanes ainsi que les ouvrages d'arts réalisés à cette occasion intègrent dès à présent la possibilité d'une future mise en 2 x 2 voies.

DEMANDE à son Président de verser la présente délibération à la concertation publique.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 h 30.

Bernard LOUPIEN invite les délégués à un pot de l'amitié.

Les Conseillers Communautaires

AMBRIGOT	ANDRE	
ARGILES	ANDRE	<i>Absent</i>
ARRO	PATRICE	<i>Absent</i>
BARAILLE	JULIEN	<i>Procuration à Jacques TAURINYA</i>
BARDON	FABIENNE	
BAZELY	PIERRE	<i>Représenté par Jeanne LELIEVRE</i>
BEKHEIRA	AHMED	
BIGORRE	ARLETTE	
BLAISE	JEAN-LUC	<i>Procuration à Louis VILA</i>
BLANC	PAUL	
BOBE	GUY	<i>Absent</i>
BONNIOL	AURELIE	
BOUSIGUE	PIERRE	
BOUVIER	GERALDINE	
BOYER	ALAIN	<i>Absent</i>

BRUN	ANNE-MARIE	<i>Absente</i>
CANAL	ANNE-MARIE	
CAROL	CHRISTOPHE	
CASES	JULIETTE	
CASSOLY	GUY	<i>Absent</i>
CASENOVE	MARIE-THERESE	
CASTEX	JEAN	
COSTE	GILBERT	<i>Procuration à Antoine LLOPIS</i>
CRISTOFOL	SAUVEUR	<i>Procuration à Jean-Louis JALLAT</i>
DE MOZAS	CORINNE	
DELCOR	YVES	<i>Procuration à Jean CASTEX</i>
DORANDEU	PHILIPPE	<i>Absent</i>
DRAGUE	RENE	
DUBOIS	BABYA	<i>Absente</i>
ESCAPE	CLAUDE	

ESPEUT	PASCAL	
GOBERT FORGAS	THERESE	
GUITART	HENRI	
JALLAT	JEAN-LOUIS	
JALIBERT	BRIGITTE	
JANER	JEAN-CHRISTOPHE	
JOSSE	ANDRE	<i>Absent</i>
JUANCHICH	SERGE	<i>Procuration à Bernard LOUPIEN</i>
JUBAL	LIONEL	
LAGUERRE	ROBERT	<i>Représenté par Stéphane SALIES</i>
LAMBERT	BERNARD	<i>Procuration à Elisabeth PREVOT</i>
LAPASSET	CHRISTELLE	<i>Procuration à Jean PAGES</i>
LLOPIS	ANTOINE	
LOUPIEN	BERNARD	
MACH	CATHY	
MARTIN	MARIE-FRANCE	

MAURY	JEAN	
MAYDAT	JEAN-MARIE	
MENDOZA	JEAN-PIERRE	
MIGNON	VINCENT	<i>Procuration à Pascal ESPEUT</i>
MIQUEL-LACARRAU	CAROLE	<i>Absente</i>
MONSERRAT	JEAN-MARC	
NENS	SEBASTIEN	
NIVET	ERIC	<i>Procuration à Sébastien NENS</i>
PACULL	JEAN-MARC	
PAGES	JEAN	
PAILLES	PIERRE	<i>Absent</i>
PAILLES	ROGER	<i>Absent</i>
PAULO	JEAN-MICHEL	
PIGNOL	MARIE-THERESE	
POUGET	GENEVIEVE	

PREVOT	ELISABETH	
PUJOL	JOSETTE	
QUES	LOUIS	
ROUCH	JEAN-JACQUES	
SALIES	JEAN-LOUIS	
SANGLA	JEAN-PAUL	<i>Absent</i>
SENTENAC	HENRI	<i>Procuration à Christophe CAROL</i>
SURJUS	ETIENNE	
TAURINYA	JACQUES	
TEULIERE	HUGUETTE	
VILA	LOUIS	
VILLELONGUE	JEAN-PIERRE	<i>Absent</i>